

N° 18

SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1967-1968

Annexe au procès-verbal de la séance du 14 novembre 1967.

AVIS

PRÉSENTÉ

au nom de la Commission des Affaires économiques et du Plan (1), sur le projet de loi de finances pour 1968, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

TOME IX

INDUSTRIE

Par M. René JAGER,

Sénateur.

(1) Cette commission est composée de : MM. Jean Bertaud, président ; Paul Mistral, Etienne Restat, Joseph Yvon, Henri Cornat, vice-présidents ; René Blondelle, Auguste Pinton, Joseph Beaujannot, Jean-Marie Bouloux, secrétaires ; Louis André, Emile Aubert, André Barroux, Aimé Bergeal, Auguste Billiemaz, Georges Bonnet, Amédée Bouquerel, Robert Bouvard, Marcel Brégégère, Raymond Brun, Michel Chauty, Henri Claireaux, Maurice Coutrot, Léon David, Alfred Dehé, Roger Delagnes, Henri Desseigne, Hector Dubois, Jacques Duclos, André Dulin, Emile Durieux, Jean Errecart, Victor Golvan, Léon-Jean Grégory, Roger du Halgoutet, Yves Hamon, René Jager, Eugène Jamain, Michel Kauffmann, Henri Lafleur, Maurice Lalloy, Robert Laurens, Marcel Lebreton, Modeste Legouez, Marcel Legros, Henri Longchambon, Georges Marrane, Marcel Mathy, François Monsarrat, Jean Natali, Gaston Pams, Guy Pascaud, François Patenôtre, Marc Pauzet, Paul Pelleray, Lucien Perdereau, André Picard, Jules Pinsard, Roger Poudonson, Henri Prêtre, Eugène Ritzenthaler, Maurice Sambron, Robert Schmitt, Abel Sempé, René Toribio, Henri Tournan, Raoul Vadepiéd, Jacques Verneuill, Charles Zwickert.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (3^e légis.) : 426 et annexes, 455 (tomes I à III et annexe 17), 456 (tome XIII) et in-8° 65.

Sénat : 15 et 16 (tomes I, II et III, annexe 16) (1967-1968).

Lois de finances. — Industrie - Energie - Artisanat.

SOMMAIRE

	Pages.
Introduction	3
1° Evolution des crédits.....	3
2° Evolution des structures.....	6
A. — Les créations.....	6
B. — La réorganisation du Service des Instruments de mesure...	8
I. — Le secteur énergétique	10
1° Le charbon.....	10
A. — La consommation intérieure.....	10
B. — La production intérieure et la réalisation du plan d'adaptation des Charbonnages.....	12
C. — Le commerce extérieur et l'intervention de la Caisse de compensation des combustibles minéraux solides.....	14
D. — La situation financière des Charbonnages.....	19
E. — La conversion des régions minières et la transformation des Charbonnages.....	20
2° L'énergie électrique.....	24
A. — La consommation et la production d'énergie électrique....	24
B. — Le financement des investissements.....	25
3° Le pétrole.....	30
A. — La place du secteur pétrolier d'Etat.....	30
B. — L'approvisionnement et la consommation.....	32
C. — La diversification des sources d'approvisionnement.....	34
D. — L'application de l'accord franco-algérien sur les hydrocarbures	37
E. — Le Fonds de soutien aux hydrocarbures.....	39
4° L'industrie du gaz en France.....	41
A. — La situation générale.....	41
B. — La consommation de gaz naturel en France.....	44
C. — Les prévisions de fournitures.....	45
II. — Aperçus sur l'industrie française	47
1° La situation générale.....	47
2° L'adaptation de l'industrie sidérurgique.....	53
3° L'industrie automobile.....	56
4° Le renforcement des structures industrielles françaises.....	58
III. — Les mesures d'encouragement à l'artisanat	64
IV. — Le bureau de recherches géologiques et minières	70
Conclusion	75

ANNEXE

Le fonds de soutien aux hydrocarbures.....	81
--	----

INTRODUCTION

1° Evolution des crédits.

Mesdames, Messieurs,

Les crédits inscrits au budget du Ministère de l'Industrie en 1968 sont en augmentation de 209.096.921 F par rapport à 1967 et atteignent 1.770.695.539 F.

A la vérité, cette augmentation supérieure à 13 % d'une année sur l'autre, reflète l'accroissement des dépenses de fonctionnement mais, surtout, celui des subventions de caractère économique attribuées dans le cadre du Ministère de l'Industrie. La seule subvention à la reconversion et à la modernisation des Houillères nationales absorbe 80 % des crédits budgétaires du Ministère de l'Industrie. Quant aux dépenses en capital (4,5 % des crédits totaux), elles diminuent tant en autorisations de programme qu'en crédits de paiement.

Le budget de fonctionnement proprement dit, rassemblé sous le titre III : « Moyens des services », passe de 96.243.618 F à 112.055.539 F, soit une augmentation de 15.811.921 F en valeur absolue et de 14 % en valeur relative. Indépendamment de l'accroissement des crédits de fonctionnement dû à l'amélioration des rémunérations de la fonction publique, cette augmentation résulte principalement, en ce qui concerne les dépenses de personnel :

— de l'augmentation des effectifs et des crédits nécessaires à l'exécution des travaux, enquêtes et études à réaliser en 1968 en matière de statistiques industrielles et de l'exécution, la même année, d'une enquête statistique par sondage dans le secteur de l'artisanat (+ 1.050.115 F) ;

— de la mise en place effective en 1968 de l'inspection des établissements classés (+ 2.358.975 F) (1) ;

(1) Cf. annexe Industrie au projet de loi de finances (p. 41 et 48).

— de créations d'emplois dans les Ecoles nationales supérieures des mines de Paris et de Saint-Etienne et au Service de la carte géologique (+ 4.780.000 F), en vue, d'une part, de développer les travaux et études menés par ces deux grandes Ecoles dans le domaine de la recherche orientée (géologie, métallurgie, sciences mathématiques, chimie minérale, physique) et, d'autre part, de mener à bien en 1968 le programme de travaux de cartographie jugé indispensable pour doter le territoire métropolitain ainsi que les départements et territoires d'outre-mer de cartes géologiques à moyenne et à petite échelle ;

— du développement de l'activité de l'Institut national de recherches chimiques appliquées en ce qui concerne les études menées par cet Institut en matière de fermentations, de synthèse organique dans le domaine des hauts polymères et de pollution de l'air et de l'eau (+ 707.212 F) ;

— du renforcement des effectifs du Service des instruments de mesure (+ 416.115 F).

Mais ce sont les crédits figurant sous le titre IV : « Interventions publiques » qui expliquent l'essentiel de la progression des dépenses du Ministère de 1967 à 1968.

L'augmentation la plus importante figure au chapitre 45-12 qui fixe la subvention destinée à la reconversion et à la modernisation des Houillères nationales. Cette subvention passe à 1.411 millions contre 1.159 millions de francs en 1967, 772 millions en 1966, 625 millions en 1965 et 475 millions en 1964. Sont également augmentées la dotation prévue pour le chapitre 44-01 groupant les différents crédits destinés à encourager l'artisanat qui passent de 7.553.000 F à 8.703.000 F, la dotation du chapitre 44-91 affectée à l'encouragement des recherches techniques (+ 2.000.000) et la dotation du chapitre 44-92 qui permet d'encourager diverses actions dans le domaine industriel (+ 101.000).

Par contre, s'inscrivent en réduction :

— la subvention figurant au chapitre 44-02 destinée à aligner le prix des pâtes françaises sur celui des pâtes importées pour la fabrication du papier journal (ramenée de 22 à 17 millions de francs) ;

— la subvention à la Caisse de compensation des prix des combustibles minéraux solides (chap. 44-11), ramenée de 170 à 125 millions de francs ;

— et la subvention destinée à compenser pour la S. N. C. F. les pertes de recettes résultant de l'établissement des tarifs directs internationaux pour le transport du charbon entre les pays membres de la C. E. C. A. (ramenée au chapitre 44-12 de 17.900.000 à 9.800.000 francs.

Signalons, en outre, que les dépenses en capital, qui ne constituent qu'une partie relativement faible de ce budget (4,5 %) sont en diminution à la fois pour les autorisations de programme, qui passent de 111 millions de francs à 71.585.000 F et pour les crédits de paiement, de 83,8 millions de francs à 80.

Cette diminution des crédits de paiement concerne à la fois les investissements exécutés par l'Etat (titre V) et les subventions d'investissements accordées par l'Etat (titre VI). Les premiers diminuent de 3.366.000 F, cette somme se répartissant de la façon suivante :

— une réduction du crédit de paiement de 66.000 F pour l'équipement administratif scolaire et technique (chap. 57-02) ;

— la non-reconduction du crédit de 3.300.000 francs accordé à l'Institut d'optique théorique et appliquée en 1967 (chap. 57-41).

Quant aux subventions d'investissement accordées par l'Etat sous le titre VI, elles ont évolué de la façon suivante :

— la subvention aux aménagements hydroélectriques (chapitre 62-20) atteint 12 millions de francs en 1968 contre 9,5 millions en 1967 ;

— la subvention d'équipement à divers laboratoires ou centres de recherche (chap. 64-91) passe de 8 millions de francs en 1967 à 11 millions en 1968 ;

— la subvention d'équipement au Bureau de Recherches géologiques et minières (chap. 62-12) est ramenée de 47 millions de francs en 1967 à 42 millions en 1968 ;

— enfin, la subvention d'équipement à l'Institut national de la Recherche chimique appliquée s'établit à 4 millions de francs en 1968 (— 1 million de francs).

Par contre, l'aide à la recherche technique (chap. 64-90), à laquelle un crédit d'un million de francs avait été affecté en 1966 n'est pas davantage dotée en 1968 qu'en 1967.

Votre Rapporteur, chargé par la Commission des Affaires économiques et du Plan d'examiner le budget du Ministère de l'Industrie, ne traitera pas dans son rapport de chacun des chapitres du budget qui ont déjà fait l'objet des commentaires forts pertinents, tant de la Commission des Finances de l'Assemblée Nationale que de celle du Sénat. Il se bornera à évoquer quelques problèmes économiques qui relèvent de la compétence du Ministre de l'Industrie, et traitera en particulier du secteur énergétique, de la situation de l'industrie française, et notamment de l'industrie automobile et de la sidérurgie, enfin de l'artisanat et du Bureau de Recherches géologiques et minières.

Auparavant, votre Rapporteur tient cependant à évoquer certains aspects de l'organisation administrative du Ministère de l'Industrie.

2° Evolution des structures.

A. — *Les créations.*

L'année 1967 a été marquée essentiellement par la création, le 7 juillet, de la *Direction générale de la Politique industrielle* qui constitue, en quelque sorte, l'aboutissement d'une réforme de l'Administration centrale du Ministère de l'Industrie dont les premières étapes ont été, en 1963, la création du Secrétariat général à l'Energie et, en 1965, la réorganisation des anciens « services horizontaux » et la création de plusieurs services nouveaux.

Sous l'autorité du Ministre de l'Industrie, la nouvelle Direction générale rassemblera tous les « services horizontaux » du Ministère : Statistiques industrielles, Affaires extérieures, Coopération, Affaires générales, Recherche, Bureaux d'études, Formation professionnelle.

Le Gouvernement doit, en effet, trouver dans le Ministère de l'Industrie une administration capable non seulement de surveiller l'application des réglementations mais d'éclairer ses choix et de faire appliquer sa politique économique en prenant l'initiative du conseil, de l'explication et de l'action.

La Direction générale de la Politique industrielle doit donc exercer une activité complémentaire de celle des directions techniques et du Secrétariat général à l'Energie. Seule, en effet, elle

pourra avoir une vue d'ensemble des problèmes de toute nature : économiques, sociaux, financiers, fiscaux, juridiques et internationaux, dont la solution commande le développement général de l'industrie, et assurer la coordination des efforts de toutes les directions du Ministère. Elle devra également jouer un rôle dynamique, provoquer les études nécessaires et proposer, dans le cadre de la politique économique définie par le Gouvernement, toutes mesures de nature à en assurer l'exécution. A cet égard, il sera fondamental d'articuler l'action de la nouvelle direction générale avec celle du Comité de Développement industriel et du Comité des Entreprises nationales fonctionnant au Commissariat général du Plan.

Votre Commission des Affaires économiques approuve pleinement la création de la Direction générale de la Politique industrielle qui doit permettre au Ministère de l'Industrie de répondre à sa vocation. La restructuration du Service des Affaires générales et du Service des Affaires extérieures avait constitué un premier pas en la matière mais, devant la mutation de l'industrie française et l'importance que celle-ci doit prendre dans la croissance économique des années à venir, il importait de poursuivre cette réorganisation administrative. L'industrie française ne peut plus, en effet, subir l'événement ; elle doit le devancer et, si les industriels doivent faire un effort personnel considérable, ils doivent également trouver dans l'administration, dès lors que leurs objectifs sont conformes aux directives gouvernementales, un soutien plutôt qu'un contrôleur tatillon ou un tuteur complaisant. En bref, il convient de débarrasser l'industrie française des entraves qui freinent inutilement son développement tout en surveillant de près son orientation.

Telle doit être la vocation de la nouvelle direction générale et votre Commission des Affaires économiques et du Plan sera attentive à la façon dont elle y répondra.

A une date toute récente, le 6 octobre 1967, a été par ailleurs créé auprès du Cabinet du Ministre de l'Industrie, un *Bureau des fusions et regroupements d'entreprises* (1). Ce Bureau est chargé d'informer les industriels des possibilités que leur ouvre l'action des pouvoirs publics, en particulier celle du Ministère de l'Industrie, dans le domaine des fusions et regroupements d'entreprises. Cet

(1) Arrêté du 6 octobre 1967, J. O. du 10 octobre 1967, page 9981.

organisme est doté d'un Comité permanent groupant, sous la présidence d'un membre du Cabinet du Ministre, les représentants des différentes directions du Ministère de l'Industrie.

Il semble que ce bureau des fusions s'adressera plus spécialement aux entreprises de moyenne dimension, souvent mal adaptées à la complexité des moyens à mettre en œuvre pour la réorganisation de leurs structures.

Votre Commission des Affaires économiques et du Plan s'est toutefois demandée pourquoi le nouveau bureau n'a pas été intégré au sein de la Direction générale de la Politique industrielle puisqu'il doit faciliter l'évolution des structures de l'industrie française vers la concentration, tâche qui semble devoir incomber à cette direction.

Enfin, doit être mis en place effectivement, en 1968, le *Service national d'Inspection des établissements classés* dont la création avait jusqu'à alors rencontré des difficultés. La mise en place des moyens en personnels et en matériels pour assurer le recouvrement des taxes applicables à ces établissements et la tenue de la comptabilité du service a entraîné une demande de crédits de 1.531.000 F pour 1968, auxquels s'ajoutent des crédits de fonctionnement de 827.900 F. Toutefois, les dépenses occasionnées par le contrôle des établissements industriels et commerciaux classés comme dangereux, insalubres ou incommodes, seront à la charge de ces derniers dans les conditions prévues par l'article 74 de la loi de finances pour 1968.

B. — *La réorganisation du Service des Instruments de mesure.*

Depuis de nombreuses années, votre Commission des Affaires économiques et du Plan s'est préoccupée de la réorganisation du Service des Instruments de mesure, à la fois en ce qui concerne la concentration des bureaux, le regroupement des services centraux et la transformation du statut du personnel.

A ce dernier point de vue, le décret du 4 novembre 1965 a transformé en corps d'ingénieur des travaux de la métrologie le corps d'inspecteurs divisionnaires et d'inspecteurs des instruments de mesure ; cette réforme a permis de faciliter un recrutement qui se révèle déjà très satisfaisant en qualité.

En ce qui concerne la concentration des bureaux, les décrets du 2 juin 1960 et du 12 septembre 1961 et l'arrêté du 8 novembre 1961 ont harmonisé les circonscriptions métrologiques avec les circonscriptions d'action régionale.

Actuellement, la France est divisée en 10 circonscriptions métrologiques ayant leur siège à Paris, Dijon, Rouen, Lille, Nancy, Lyon, Marseille, Toulouse, Bordeaux et Nantes. Les contrôles sont exercés par 146 bureaux, dont 65 départementaux.

Plusieurs autres départements, et notamment ceux de la région parisienne, font actuellement l'objet d'une étude tendant au regroupement des bureaux actuels aux chefs-lieux des départements.

Par contre, le regroupement des Services centraux (Inspection générale, Sections techniques, Laboratoires, Ateliers, Ecole supérieure de Métrologie) demeure à l'état de projet depuis très longtemps.

Les projets de regroupement dans la région parisienne n'ayant pu aboutir, il est actuellement procédé à des études de décentralisation des Services centraux. Ces études impliquent un examen approfondi de nouvelles structures du Service des Instruments de mesure et de ses liaisons nécessaires avec les bureaux d'études des constructeurs et des sociétés pétrolières ou nationalisées (E.D.F., G.D.F.) ou avec les laboratoires de métrologie, installés dans la région parisienne.

En conclusion, la réorganisation du Service des Instruments de mesure donnera satisfaction dans la mesure où les efforts actuellement entrepris, qui se matérialisent en 1968 par l'inscription de nouveaux emplois, seront poursuivis dans les années à venir.

I. — LE SECTEUR ENERGETIQUE

Dans le secteur énergétique, l'objectif fondamental est toujours la satisfaction des besoins aux meilleurs prix, compte tenu des impératifs politiques et sociaux, c'est-à-dire essentiellement de l'emploi des hommes et de la nécessité, dans le choix des sources d'approvisionnement extérieures, d'être attentif à la notion de sécurité.

Comment se présente donc la situation dans les différentes branches du secteur énergétique ?

1° Le charbon.

A. — *La consommation intérieure.*

La situation du marché charbonnier au cours des derniers mois se caractérise par un excédent considérable de l'offre sur la demande. Cela résulte :

— d'un développement de la consommation française d'électricité inférieure au rythme prévu par le V^e Plan. En effet, en 1967, cette consommation sera légèrement inférieure à 115 milliards de kWh, ce qui correspond à un retard de 4 milliards de kWh sur le rythme prévu, soit l'équivalent de 1,4 million de tonnes de charbon. Comme dans le même temps les apports hydrauliques ont été voisins de la moyenne, les importations de courant électrique maintenues à un niveau assez élevé et les consommations de produits pétroliers par les centrales thermiques en reprise, Electricité de France n'a fait appel à aucun supplément de charbon français et se trouve chargée de stocks représentant près de six mois de consommation (4.800.000 tonnes) ;

— d'une stagnation de la production française de fonte et d'acier, accompagnée, par le jeu des améliorations techniques, d'une diminution de la consommation globale de coke de 8 % (900.000 tonnes) d'une année à l'autre ;

— d'une pression accrue exercée par les combustibles concurrents dans le secteur des industries et des foyers domestiques. On observe notamment une réduction de la consommation d'antracite par les foyers domestiques et, comme l'importation d'antracite soviétique est définie par contrat, il en est résulté une augmentation substantielle des stocks des bassins dans cette catégorie de charbon.

Au total, la consommation charbonnière française est passée de :

69,6 millions de tonnes en 1960 ;

74,9 millions de tonnes en 1962 ;

75,3 millions de tonnes en 1964 ;

à 63,8 millions de tonnes en 1966,

et sera d'environ 63 millions de tonnes en 1967.

Depuis le début de l'année, les Houillères de bassin ont mis en stock environ 2 millions de tonnes dont la moitié sous forme de produits marchands. De ce fait les stocks atteignent :

4.900.000 tonnes de houille.

650.000 tonnes de coke.

120.000 tonnes d'agglomérés.

5.670.000 tonnes,

soit 38 jours de production de charbons marchands. A ces stocks s'ajoutent 1.640.000 tonnes de charbons sarrois.

Le problème n'est donc pas d'assurer l'approvisionnement du marché mais de réduire les excédents et, à ce propos, les actions s'exercent dans plusieurs directions :

— un effort de réduction de la capacité de production des bassins au cours des années à venir et notamment en 1968 ;

— du côté de l'importation, contacts avec le Gouvernement soviétique en vue de faire jouer la clause de sauvegarde prévue à l'accord commercial franco-soviétique du 30 octobre 1964 pour les années 1968 et 1969 afin d'aboutir à une révision en baisse des tonnages d'antracite inscrits à l'accord (1.300.000 tonnes).

D'autre part, en raison du retard apporté au démarrage de la centrale thermique du Havre, des mesures sont prises pour limiter les importations de charbon vapeur américain en tenant compte de nos engagements pour la fourniture et le transport du charbon.

Dans tous les autres secteurs, les importations de charbon des pays tiers sont limitées pour chaque sorte aux quantités strictement nécessaires à l'approvisionnement du pays.

— du côté de la consommation, on doit signaler en particulier que les Charbonnages de France et Covesar ont tiré parti au maximum des possibilités offertes par le protocole passé avec Electricité de France, de telle sorte que leurs livraisons dans ce secteur devraient s'accroître encore en 1968 de près de 600.000 tonnes par rapport aux réalisations de l'année en cours.

*B. — La production intérieure et la réalisation
du plan d'adaptation des Charbonnages de France.*

La production française de houille, qui était tombée à 50 millions de tonnes en 1963 en raison des grèves du mois de mars et s'était relevée à 55,2 millions de tonnes en 1964, est redescendue à 54 millions de tonnes en 1965 et 52,9 en 1966. Dans cette production, les Houillères nationales interviennent pour 51,9 millions de tonnes, le supplément étant fourni à concurrence de 58.000 tonnes par les petites mines non nationalisées et de 949.000 tonnes par les mines de lignite exploitées dans les Landes par Electricité de France.

Le plan d'adaptation des Charbonnages de France, adopté en 1960 par le Gouvernement, qui prévoyait de ramener la production des Houillères nationales de 57 millions de tonnes, niveau atteint en 1960, à 53 millions de tonnes en 1965, a donc été réalisé.

Le tableau ci-après indique comment a évolué en fait la production des Charbonnages de France de 1960 à 1965 ainsi que les résultats ultérieurs et les perspectives d'avenir.

Evolution de la production des Charbonnages de France de 1960 à 1967 et objectif pour 1970.

	1960	1961	1962	1963	1964	1965		1966	OBJECTIF 1967.	OBJECTIF 1970 (1).
						Objectif.	Réalisation.			
	(En millions de tonnes.)									
Houillères du Nord et du Pas-de-Calais.....	28,9	26,9	27,1	24,7	26,57	28	25,5	25,3	24,1	23
Bassin de Lorraine.....	14,7	14	14,3	13,1	15,63	13,5	15,5	15,5	15,2	14,5
Bassin Centre-Midi.....	13,4	12,6	12,3	11,4	12,39	11,45	11,9	11,1	10,9	10,5
dont :										
Loire	3,01	2,64	2,4	2,05	2,22	2,48	2,20	2,10	1,92	
Cévennes	2,6	2,3	2,18	1,97	2,30	2,22	2,21	1,90	1,84	
Blanzy	2,65	2,52	2,55	2,30	2,47	2,5	2,29	2,20	2,28	
Aquitaine	2,07	2,08	1,96	1,93	2,12	1,55	1,83	1,68	1,70	
Provence	1,3	1,35	1,48	1,55	1,61	1,3	1,69	1,61	1,53	
Auvergne	1,08	1,06	1,03	0,92	0,94	0,6	0,91	0,83	0,83	
Dauphiné	0,69	0,65	0,70	0,68	0,73	0,8	0,75	0,79	0,79	
Ensemble des bassins..	57	53,5	53,7	49,2	54,59	52,95	52,9	51,9	50,2	48

(1) Il s'agit des chiffres moyens prévus par le V^e Plan. La régression du charbon s'accélégrant, la production de 1970 sera vraisemblablement plus proche de 45 que de 48 millions de tonnes.

Le V^e Plan avait prévu que la production des Charbonnages de France, qui s'élevait à 53 millions de tonnes en 1965, serait progressivement réduite pour atteindre 48 millions de tonnes en 1970 avec une incertitude en plus ou en moins de 1,5 million de tonnes.

La production de 1966 avec 51,9 millions de tonnes s'est inscrite à peu près dans la ligne de l'objectif 1970.

Mais le gonflement rapide des stocks, dû aux difficultés d'écoulement, a fait apparaître la nécessité d'accélérer dès 1967 le rythme de régression de la production. Aussi le programme de production pour 1967 est-il fixé à 50,2 millions de tonnes et il est vraisemblable que ce rythme plus rapide devra être maintenu au cours des prochaines années pour aboutir en 1970 à une production inférieure à l'hypothèse faible de 46,5 millions de tonnes formulée par le V^e Plan pour cette année.

C. — Le commerce extérieur et l'intervention de la Caisse de compensation des combustibles minéraux solides.

a) Le commerce extérieur : importations et exportations.

Pour les huit premiers mois de l'année 1967, la France a importé 10.064.000 tonnes de combustibles minéraux solides, dont 6.657.000 tonnes en provenance des pays de la C. E. C. A.

Durant la même période, elle a exporté 694.000 tonnes, dont 493.000 tonnes vers les autres pays membres de la C. E. C. A.

Le tableau ci-dessous donne le détail des échanges par pays d'origine et de destination pour cette période.

Importations et exportations françaises.

	DU 1 ^{er} JANVIER AU 31 AOUT 1967	
	Importations.	Exportations.
	(En milliers de tonnes.)	
Sarre	2.043	36
Allemagne	3.466	261
Belgique	375	89
Hollande	753	76
Italie	20	27
Luxembourg	»	4
Total C. E. C. A.	6.627	493
Grande-Bretagne	364	»
Pologne	400	»
U. R. S. S.	959	»
U. S. A.	1.648	»
Maroc	8	»
Afrique du Sud.....	18	»
Tonkin	10	»
Espagne	»	69
Suisse	»	40
Afrique du Nord.....	»	4
Pays divers.....	»	18
Total pays tiers.....	3.407	131
Total général.....	10.064	624

Compte tenu des prévisions concernant le dernier trimestre 1967, les importations totales de l'année devaient atteindre environ 15,2 millions de tonnes et les exportations un million de tonnes.

En ce qui concerne l'année 1968, dans des conditions climatiques et conjoncturelles normales, les importations totales paraissent devoir se situer à un niveau très légèrement inférieur.

Importations de charbon pour 1967 (prévisions).

	En tonnes.
Sarre	3.200.000
Allé debate	5.300.000
Hollande	1.100.000
Belgique	570.000
Italie	30.000
	<hr/>
Total C. E. C. A.....	10.200.000
	<hr/>
Grande-Bretagne	560.000
Pologne	600.000
U. R. S. S.....	1.460.000
Maroc	10.000
Etats-Unis	2.400.000
R. D. V. N.....	10.000
Afrique du Sud.....	30.000
	<hr/>
Total Pays tiers.....	5.070.000
	<hr/>
Total général.....	15.270.000

b) L'intervention de la Caisse de compensation des prix des combustibles minéraux solides (chap. 44-11) :

La fonction essentielle de cet organisme a été longtemps d'assurer *les opérations de compensation des prix des charbons importés* ; ceux-ci bénéficiaient, la plupart du temps, d'une subvention qui allégeait le prix payé par le consommateur final. A l'heure actuelle, les subventions de l'espèce ne représentent que 20 % environ de la subvention globale de 140 millions de francs nécessaire en 1968 (1).

Cette opération de compensation porte essentiellement sur certaines catégories de charbon vapeur, sur les charbons d'agglomération et plus faiblement sur certains charbons à coke importés des pays non membres de la C. E. C. A.

En ce qui concerne le charbon vapeur pour E. D. F. (1 million de tonnes en 1966), le prix payé par le consommateur a été d'environ 1,5 F à la tonne (soit 2 %) supérieur au prix de revient.

(1) La subvention inscrite au budget de 1968 n'est que de 12,5 millions de francs, mais un excédent de ressources est attendu de l'année 1967.

En ce qui concerne le charbon à coke américain pour la sidérurgie, le prix payé par le consommateur est égal au prix de revient, qui a pu être sensiblement diminué à destination de la Lorraine par l'affrètement de superminéraliers, l'Etat faisant son affaire de la dénonciation des contrats de frets antérieurs.

Enfin, en ce qui concerne le charbon destiné aux usines d'agglomération du littoral, le prix payé par les consommateurs a été d'environ 5 % inférieur au prix de revient.

Indépendamment de cette fonction initiale maintenant limitée, la Caisse de compensation des prix des combustibles minéraux solides intervient dans trois autres domaines qui absorbent la plus grande partie du crédit prévu : le stockage des charbons sarrois, l'intervention de la Haute Autorité de la C. E. C. A. et la compensation des écarts de frets rhénan et maritime.

La subvention aux charbons sarrois est destinée à couvrir les charges relatives à l'écoulement ou au stockage des charbons sarrois enlevés en application du traité franco-allemand sur la Sarre du 27 octobre 1956.

Cette aide assure l'écoulement des charbons sarrois nécessité par nos engagements, en assurant au mieux une harmonisation avec l'écoulement des charbons français, dans le cadre de la politique de régression de la production charbonnière française. La poursuite de cette intervention est la condition de l'exécution du traité du 27 octobre 1956.

Le déficit de Covesar devrait rester sensiblement le même en 1967 qu'en 1966 : l'augmentation des stocks prévue antérieurement ne s'est pas réalisée et certains aménagements en baisse des prix des mines de la Sarre ont été constatés (— 2,75 DM sur les charbons à coke à partir du 1^{er} avril).

Malgré cela, les mines de la Sarre de leur côté continuent à céder leurs combustibles à des prix qui sont estimés anormalement élevés du côté français. La charge financière résultant de cette situation sera vraisemblablement de 38 millions de francs en 1967. Elle correspond à la vente de 3.100.000 tonnes de charbon sarrois.

On prévoit actuellement que les charbons sarrois nécessiteront une subvention de 60 millions en 1968.

La subvention de compensation des écarts de frets rhénan et maritime a pour objet de maintenir l'activité de la flotte française rhénane, qui poursuit sa modernisation, en assurant à cette flotte une recette suffisante sans en faire supporter la charge par les consommateurs.

Cette subvention est également destinée à combler les écarts entre le fret international et le fret français pour des tonnages transportés par mer par l'armement français, qui assure d'ailleurs l'essentiel du trafic.

Quant à l'intervention au titre de la décision 1/67 de la Haute Autorité, elle résulte de la mise au point d'un système de compensations financières entre les Etats membres des baisses de prix accordées sur les échanges intracommunautaires de combustibles destinés à la sidérurgie.

La Caisse de compensation a été habilitée à prendre en charge les versements correspondants pour la France.

Ainsi, la situation financière de la Caisse se présente comme suit en 1968 par rapport aux deux années précédentes :

	1966	1967	1968
Subvention aux charbons sarrois.....	70	60	60
Intervention financière dans le domaine de l'importation de combustibles.....	30	30	30
Compensation des écarts de frets rhénan et maritime	30	30	30
Intervention au titre de la décision 1/67 de la Haute Autorité	»	20	20
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
	130	140	140

Il convient de souligner que les évaluations afférentes à chacun des postes d'intervention pour 1966 et surtout pour 1967 sont, comme ce fut le cas les années précédentes, affectées par les causes d'incertitude suivantes, qui peuvent influencer très significativement sur les besoins financiers :

— d'une part, le marché des frets est sujet à des modifications rapides et profondes ;

— d'autre part, la physionomie du marché charbonnier intérieur, et en particulier le niveau des stocks, pendant l'année 1968, dépendra sensiblement de l'activité industrielle et des conditions climatiques.

D. — *La situation financière des Charbonnages de France.*

En 1966, les recettes nettes se sont élevées à 4.416 millions de francs, soit 235 millions de moins qu'en 1965.

Le déficit d'exploitation, après amortissements, est de 1 milliard 115,2 millions de francs, en augmentation de 186,8 millions sur 1965.

La perte finale, après pertes et profits et après participation de l'Etat au plan de reconversion des houillères pour un montant de 761,3 millions de francs, s'élève à 440,3 millions de francs, en augmentation de 117,5 millions par rapport à l'année précédente (1).

Pour 1967, le déficit d'exploitation prévisible doit atteindre 1.378 millions de francs, soit 258 millions de plus que l'année précédente.

Dans l'état actuel des choses, on envisage, pour 1968, un déficit de 1.587 millions de francs.

Quelles sont les raisons d'une telle situation ?

Les gains de productivité, pour importants qu'ils soient, ne suffisent pas à compenser l'augmentation des charges salariales, qui interviennent pour près de 65 % dans le prix de revient, et la dégradation de la recette. Tant pour faciliter l'écoulement du charbon dans certains secteurs particulièrement vulnérables, tels que les foyers domestiques, que pour permettre un approvisionnement de notre sidérurgie à des conditions comparables à celles qui sont offertes à ses concurrents étrangers, les houillères ont en effet été obligées de procéder, dans le courant de l'année 1967, à des baisses de leurs prix de barèmes et à des alignements coûteux sur le prix des autres combustibles. Ces mesures porteront en 1968 sur l'année pleine.

Par ailleurs, les déficits successifs depuis 1946 forment, à fin 1966, un total de 3,2 milliards de francs et entraînent une aggravation des charges financières des houillères qui, pour 1967, sera de l'ordre de 160 millions de francs.

(1) Rapport de gestion des Charbonnages de France pour 1966 (p. 93 à 95).

Quels que puissent être les efforts d'assainissement par élimination des productions les moins rentables, cette évolution défavorable pour les résultats de notre industrie houillère se poursuivra d'une façon plus ou moins accusée au cours des prochaines années. Le rythme d'assainissement de la production, parfois le choix même des fermetures, est d'ailleurs largement conditionné par les considérations régionales et sociales qui sont d'un poids tout particulier en ce qui concerne l'industrie de main-d'œuvre qu'est la mine.

C'est la raison pour laquelle l'Etat est amené à accorder une aide aux Charbonnages de France sous la forme d'une subvention budgétaire inscrite au budget du Ministère de l'Industrie.

Cette aide permet, à la fois, de moderniser les sièges les plus intéressants, de supporter les charges de fermeture ou plus généralement les charges dues à la régression de la production et enfin d'assurer l'écoulement indispensable si l'on ne peut pas se voir confronter à la nécessité d'un chômage intense ou de licenciements précipités.

La subvention attribuée aux Charbonnages de France doit suivre l'évolution du déficit de notre industrie houillère si l'on ne veut pas la mettre purement et simplement en état de cessation de paiement. Mais, un écart subsiste entre le déficit et la subvention. C'est ainsi qu'en 1966 la subvention a été de 772 millions de francs pour un déficit de 1.120 millions de francs ; en 1967, la subvention a été de 1.159 millions de francs pour un déficit prévu de 1.373 millions de francs et, en 1968, la subvention prévue sera de 1.411 millions pour un déficit envisagé de 1.587 millions de francs.

E. — *La conversion des régions minières et la transformation des Charbonnages.*

Mais au-delà du seul problème financier se pose celui de la réanimation économique des régions minières par conversion des effectifs excédentaires.

Dans une lettre du 10 août 1966, le Premier Ministre a reconnu la vocation des houillères à agir dans ce domaine et fixé en même temps les limites de leur action.

Une première réalisation concrète, dans la ligne des directives du Premier Ministre, a été la création d'organismes nouveaux chargés d'assurer, dans chaque région, une meilleure coordination des initiatives diverses qui s'étaient déjà fait jour dans ce domaine. Quatre « bureaux de conversion industrielle » ont ainsi été créés pour la Lorraine, le Nord—Pas-de-Calais, la région stéphanoise et celle des Cévennes avec la participation des houillères concernées. La mission et les pouvoirs des responsables régionaux de ces bureaux a fait récemment (1) l'objet d'une meilleure définition : interlocuteurs privilégiés des Pouvoirs publics, ils ont reçu le titre de « Commissaire à la conversion », tandis qu'était créé auprès du Ministre du Plan et de l'Aménagement du territoire, un « Groupe central de conversion ».

De leur côté, les Charbonnages de France ont étudié, d'une part, les conditions du passage du personnel des houillères aux entreprises de conversions, d'autre part, le financement des participations que les houillères pourraient être appelées à prendre dans ces entreprises. Les Charbonnages de France et les Houillères de bassin ont ainsi été conduits à créer, en juillet 1967, une filiale financière, la Sofirem (Société financière pour favoriser l'industrialisation des régions minières), qui sera l'instrument de leur action et gèrera les participations éventuelles destinées, en principe, à rester minoritaires.

Par ailleurs, en ce qui concerne l'aspect social de la conversion, le Gouvernement a fixé, par arrêté du 25 août 1967, les mesures d'aide accordées à la main-d'œuvre en vertu de l'article 56 du Traité de la C. E. C. A. Ces mesures portent notamment sur la formation professionnelle au nouvel emploi, la garantie de salaire et l'indemnité d'attente. Elles sont complétées par les dispositions d'un accord conclu le 16 juin 1967, entre les Charbonnages de France et les syndicats de mineurs et qui portent notamment sur l'octroi d'une prime de conversion et l'équivalence des avantages en nature.

Enfin, le secteur chimique des Houillères a fait l'objet d'une réorganisation profonde. En octobre 1966, a été créée la Société filiale « Charbonnages de France-Chimie » qui assure la commercialisation de toutes les productions chimiques (à l'exception des engrais) des houillères et de leurs filiales (huiles, goudrons et dérivés), Finalens.

(1) Cf. Décret n° 67-937 du 24 octobre 1967 relatif à la conversion industrielle (J. O. du 26 octobre).

Enfin, vraisemblablement le 1^{er} janvier 1968, entrera en activité une société anonyme, filiale commune des Charbonnages de France et des Houillères de bassin intéressées à la chimie (Nord-Pas-de-Calais, Lorraine, Aquitaine), qui doit regrouper la totalité des activités et des participations chimiques des houillères en un organisme unique. Tout en restant au sein du groupe Charbonnages de France, la branche chimie pourra vivre ainsi au rythme de la concurrence moderne, ce qu'elle ne pouvait plus faire dans le cadre des procédures anciennes conçues pour l'exploitation des houillères.

D'ores et déjà, le groupe Charbonnages de France s'est intéressé, en 1966 et 1967, à des réalisations nouvelles en association avec plusieurs partenaires chimistes et pétroliers (unité de crackage à la vapeur de Carling alimentée par la raffinerie de Klarenthal — usine d'ammoniaque et d'engrais édifiée près de la raffinerie de Grandpuits en Seine-et-Marne — nouvelles usines d'ammoniaque de Carling et de Mazingarbe et usine d'eau lourde alimentée par cette dernière).

Toutes ces participations doivent doubler le potentiel chimique des Charbonnages de France dans la plupart des domaines où il est déjà engagé, engrais et matières plastiques notamment.

*
* *

La mutation à laquelle sont soumis les Charbonnages de France doit être envisagée avec réalisme.

Compte tenu de l'écoulement difficile du charbon métropolitain, la production des houillères sera inférieure en 1970 à la limite la plus basse fixée par le V^e Plan. On prévoit, en effet, depuis le début de la présente année, une réduction de 4 % par an, soit 2 millions de tonnes. Sur cette base, la production française serait de 48 millions de tonnes en 1968, 46 en 1969 et 44 en 1970. Cette réduction s'accompagnera d'un accroissement de la productivité de 2,5 % par an, en sorte que les effectifs devront diminuer de 8 à 9 % par an.

Mais si les effectifs diminuent, les salaires augmentent de 5,5 % en moyenne par an, les frais financiers dus au passé sont difficilement compressibles tandis que, de leur côté, les recettes décroissent de 4 % l'an, par réduction du volume des ventes et

baisse du prix de certains charbons. Dans ces conditions, le déficit ne peut que s'accroître à un rythme voisin de 200 millions de francs par an, c'est-à-dire atteindre 2 milliards de francs en 1970. Mais le problème social est plus angoissant que la situation financière. On en est arrivé, en effet, à un rythme de réduction du personnel de 15.000 travailleurs par an, qui ne peut pas être dépassé compte tenu des difficultés à résoudre les problèmes d'emploi du personnel.

De ce point de vue, la situation française est moins favorable que celle de l'Allemagne. Dans la Ruhr, par exemple, les effectifs des mines peuvent diminuer assez vite parce que cette grande région industrielle dispose normalement d'emplois variés en assez grand nombre, les industries de transformation étant implantées sur place.

La situation est différente en France dans de nombreux bassins. D'où *la nécessité de mettre sur pied un programme de reconversion sans aucune mesure avec ce qui a déjà été entrepris*. Car ce serait un leurre d'entretenir le mineur dans l'espérance d'un renouveau du charbon ou même d'une stabilisation de la production au niveau actuel.

Il faut, au contraire, jouer à fond la carte de la reconversion et, en conséquence :

— faire bénéficier les régions minières de l'aide à l'industrialisation la plus forte ;

— intensifier l'action des bureaux d'industrialisation et de la Sofirem (Société financière pour favoriser l'industrialisation des régions minières) ;

— créer de nouvelles zones industrielles dans les régions minières ;

— donner aux jeunes la possibilité d'acquérir une formation professionnelle et aux adultes une nouvelle qualification.

Toutes ces mesures porteront d'autant plus de fruits que la situation économique de la France sera davantage axée sur l'expansion. Et, à ce point de vue, la conjoncture n'est guère favorable.

Votre Commission des Affaires économiques et du Plan demande au Gouvernement de dire clairement au pays quelle est sa politique charbonnière pour les cinq années à venir, et quelles sont les opérations de conversion prévues pour assurer le rééquilibre économique de ces régions ébranlées dans leurs structures fondamentales.

2° L'énergie électrique.

A. — La consommation et la production d'énergie électrique.

La consommation d'énergie électrique, qui s'était élevée à 102,2 milliards de kWh en 1965 et à 109 milliards de kWh en 1966 doit atteindre 114,8 milliards de kWh en 1967. Ainsi observe-t-on un certain ralentissement de la progression qui avait été de 8,1 % en 1964 par rapport à 1963 et qui, pour la troisième année consécutive, est voisine de 6,5 %.

Le tableau ci-dessous retrace l'évolution de la production d'électricité, telle qu'elle s'est réalisée en 1964, 1965 et 1966 et telle qu'elle est prévue pour 1967, 1970 et 1975.

	1964	1965	1966	1967 Evaluation.	1970	1975
	(Milliards de kWh.)					
Production hydraulique....	34,7	46,2	51,7	46,7	51	57
Production thermique.....	58,5	54,1	53	60,9	83	128
Production nucléaire.....	0,6	0,9	1,4	2,5	9	23
Solde des échanges avec l'étranger (importa- tion)	2,2	1	3	4,7	3	1,9
Total de l'énergie appelée (pertes comprises)....	96	102,2	109,1	114,8	146	210

On observera que la production thermique doit augmenter de 64 milliards de kWh entre 1967 et 1975 (+ 109 %) tandis que la production hydraulique ne s'accroîtra dans le même temps que de 10 milliards de kWh (+ 26 %) et que la production nucléaire passera de 2,5 à 23 milliards de kWh (+ 820 %).

Bien évidemment, le pourcentage d'accroissement de la production nucléaire n'est aussi important qu'en raison du niveau

très faible actuellement. Mais l'essentiel de l'accroissement de la production est attendu de la production thermique.

Quant aux équipements hydrauliques engagés en 1966, 1967 et 1968 par la Compagnie nationale du Rhône et par Electricité de France, ils correspondent à une augmentation moyenne de la production d'énergie hydro-électrique de 1,3 TWh par an.

Les opérations à engager en 1969 et en 1970 ne sont pas encore décidées.

Les progrès réalisés au cours des dernières années dans le domaine du thermique classique et l'évolution en baisse des prix des combustibles ont sensiblement aggravé les conditions de compétitivité de l'hydraulique classique. Les sites encore économiquement équipables apparaissent aujourd'hui peu nombreux.

Une part importante des programmes 1969 et 1970 sera sans doute consacrée à la poursuite des aménagements du Rhône et du Rhin qui ne seraient pas rentables pour la seule production d'électricité mais qui intéressent également la navigation et, dans le cas du Rhône, l'irrigation. Sur le Rhône, les opérations envisagées sont les chutes de Saint-Vallier et Avignon et l'aménagement du palier d'Arles. En ce qui concerne le Rhin, la chute de Gamsheim pourrait être aménagée si les négociations franco-allemandes sur ce sujet aboutissaient favorablement.

Enfin, on envisage la construction d'une usine de pompage-turbinage à Revin (Ardennes) qui permettrait de produire de l'énergie électrique en heure de pointe moyennant la consommation d'énergie électrique en heure creuse. Ce type d'installation est destiné à occuper une place très importante dans les futurs programmes hydrauliques qui seront de plus en plus orientés vers la production de puissance de pointe.

B. — *Le financement des investissements.*

Une telle expansion de la consommation d'énergie électrique suppose des investissements considérables dont le montant doit atteindre, en 1968, pour Electricité de France, 5.050 millions de francs, en augmentation de 5 % par rapport à ceux de 1967.

Comme l'indique le treizième rapport du Conseil de direction du Fonds de développement économique et social (1), cette augmentation résulte notamment de l'accroissement d'une année à l'autre des dépenses de production d'énergie nucléaire et des dépenses de transport et de distribution.

Par contre, les dépenses afférentes au programme de production hydraulique sont en légère baisse. Il importe d'examiner dans quelles conditions seront financés ces investissements qui représentent plus de 50 % du chiffre d'affaires.

Observons, en premier lieu, que le compte d'exploitation d'Electricité de France a évolué, de 1960 à 1966, dans les conditions suivantes :

	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966
	(En millions de francs.)						
Chiffres d'affaires (activité principale).....	5.296	5.687	6.203	7.061	8.016	8.674	9.557
Résultat d'exploitation :							
Pour l'hydraulicité réelle	145	4	- 139	5	- 80	+ 1,4	+ 146,3
Pour l'hydraulicité moyenne (1).....	- 39	- 36	- 94	- 118	+ 100	- 112,6	- 2,7

(1) Chiffres évidemment indicatifs. L'hydraulicité des années 1960 (coefficient 1,23), 1962 (coefficient 1,15) et 1966 (coefficient 1,14) a été particulièrement favorable.

On observe donc que le résultat du compte d'exploitation n'est pas en rapport avec la croissance du chiffre d'affaires. En effet, à peu de chose près, ce résultat est semblable en 1960 et en 1966 alors que dans le même temps, le chiffre d'affaires s'est accru de 82 % et il apparaît qu'un résultat favorable est essentiellement lié à une bonne hydraulicité. Ainsi, en 1964, année de mauvaise hydraulicité, le compte d'exploitation est déficitaire ; par contre, comme le souligne le rapport d'activité du Conseil d'administration d'Electricité de France « l'exploitation de 1966 a été favorablement influencée par de bonnes conditions d'hydraulicité qui ont permis de limiter à 4,3 % le développement du coût des achats d'énergie et des combustibles ».

Une amélioration de la situation doit cependant résulter des hausses successives de tarifs qui sont intervenues depuis quelques années et notamment en 1967. En effet, si le relèvement de tarifs n'a atteint que 1,75 % en 1964 et 1,85 % en 1965 et 1966, Electricité de France a été autorisée à relever ses recettes de 4,80 % au 15 juillet 1967. Il doit en résulter un accroissement des recettes dans les conditions qui sont précisées dans le tableau ci-dessous :

ANNEE	HAUSSE	INCIDENCE de la hausse de l'année (prorata temporis) (1).	INCIDENCE de la hausse de l'année précédente (2).	TOTAL (1) + (2).
(En millions de francs.)				
1966	1,85 % au 1 ^{er} août.	54	p. m.	+ 54
1967	4,8 % au 15 juillet.	171	150	+ 321
1968	»	»	456	+ 456

La hausse du tarif de 1967, qui est sensiblement supérieure à l'augmentation du niveau général des prix, doit permettre d'accroître les ressources d'autofinancement d'Electricité de France. Elle va également autoriser un rapprochement des dotations pour amortissements de celles qu'il paraît raisonnable d'adopter compte tenu des durées de vie des divers types d'ouvrages. Le compte d'exploitation d'E. D. F. n'est en effet actuellement équilibré qu'au prix d'amortissements relativement faibles et inférieurs à ceux qui sont habituellement pratiqués à l'étranger.

Les ressources propres de l'entreprise en 1968 devraient marquer une progression assez sensible en raison de la récupération par Electricité de France d'une partie de son « avoir fiscal » représentant les taxes sur le chiffre d'affaires déductibles mais non déduites antérieurement en raison du jeu de la règle du « butoir ».

Pour ces différentes raisons, les ressources propres affectées au financement des dépenses d'investissement de 1968 devraient atteindre 2.039 millions de francs (contre 1.450 en 1967) et représenter 40 % du financement des investissements, ainsi qu'il ressort du tableau ci-dessous :

	1967		1968	
	Millions de francs.	Pourcentage.	Millions de francs.	Pourcentage.
1. — <i>Ressources propres nettes</i>	1.450	30	2.039	40
2. — <i>Dotation en capital</i>	1.059	22	1.000	20
3. — <i>Emprunts</i>				
F. D. E. S.	283		465	
<i>Marché financier..</i>				
— emprunt réalisé	800		1.546	
— emprunt prévu.	600	48	»	40
<i>Moyen terme (variation d'encours)</i>	65		»	
4. — <i>Ressources à dégager</i>	553		»	
Total	4.810	100	5.050	100

On observe donc dans ce programme de financement un accroissement très net des ressources propres et à nouveau l'octroi par l'Etat, pour la quatrième année consécutive, d'une dotation en capital en argent frais d'un milliard de francs.

Electricité de France sera cependant amenée à faire appel au marché financier pour plus de deux milliards de francs, représentant 40 % de ses investissements. Il n'est pas inutile, à ce propos, de comparer, à dix ans d'intervalle, l'importance des différents éléments de la dette d'Electricité de France.

	1956	1966	Coefficient de développement.
	(Millions de francs.)		
Obligations indemnitaires.....	770,76	652,13	0,85
Avances de l'Etat (F. D. E. S.).....	6.073,82	9.442,21	(1) 1,55
Caisse des Dépôts et Consignations..	»	777,56	»
Obligations et bons.....	1.618 »	10.224,11	(2) 6,31
Crédits à moyen terme.....	977,08	1.177 »	1,20
Autres	171,50	1.003,41	5,85
Total	9.610,66	23.276,42	2,42
Pour comparaison :			
Chiffre d'affaires (taxes comprises) ..	3.154,65	9.557,48	3,02

(1) Le coefficient de développement des « Avances de l'Etat » passerait à 3,03 si l'on tenait compte des avances transformées en dotations en capital (pour un montant total de 8.950 millions) en 1957 et 1963.

(2) Si l'on tenait compte des prêts de la Caisse des Dépôts et Consignations intervenus en 1964 et 1965 dans le but de combler l'insuffisance de l'emprunt public, le coefficient s'établirait à 6,79. Le tableau ci-dessus fait ainsi ressortir la part sans cesse croissante de la dette obligataire.

On observe la part importante prise par le marché financier dans la dette totale (plus de 11 milliards de francs). De ce fait, les charges financières sont elles-mêmes en croissance continue et atteignent en 1966, 1.409 millions (contre 1.252 en 1965, 1.096 en 1964, 1.012 en 1963 et 937 en 1962 (1)).

(1) Détail des charges financières.

	1966	1965	VARIATION	
	(En millions de francs.)			(En pourcentage.)
Intérêts relatifs :				
— aux avances du F.D.E.S..	392	373	+ 19	+ 5,1
— aux dotations en capital.	313	275	+ 38	+ 13,7
— aux obligations indemnitaires	98	92	+ 6	+ 6,5
— aux emprunts obligataires	445	391	+ 54	+ 13,8
— aux emprunts divers...	161	121	+ 40	+ 33,0
	1.409	1.252	+ 157	+ 12,5

Si le problème du financement d'investissements, qui représente chaque année plus de 50 % des ventes d'énergie électrique demeure difficile, il faut cependant reconnaître qu'un progrès a été réalisé depuis plusieurs années par la décision du Gouvernement d'octroyer régulièrement à Electricité de France une dotation en capital.

Ces dotations traduisent le souci des pouvoirs publics d'assurer à l'établissement national des moyens de financement en rapport avec le développement de ses immobilisations. Conjuguées avec des hausses de tarifs modérées, elles devraient contribuer à limiter l'endettement de l'entreprise et les charges financières inscrites à son compte d'exploitation et à améliorer l'équilibre de celui-ci.

Ainsi s'orientent-elles vers une situation où les emprunts à long terme ne représenteraient plus qu'un tiers du montant des investissements.

Votre Rapporteur a cependant observé que si les dépenses prévues pour 1968 se situaient toujours à un niveau élevé, les engagements étaient très inférieurs en 1968 à ceux de 1967.

Electricité de France doit entreprendre en 1968 la réalisation d'opérations nouvelles de grand équipement, d'un coût total de 1.580 millions de francs au lieu de 3.184 millions en 1967. Cette réduction par rapport au programme de 1967 s'explique par la diminution des engagements intéressant les secteurs hydraulique et thermique et par l'absence de tout engagement dans le secteur nucléaire.

Votre Commission des Affaires économiques et du Plan s'est demandée si cette réduction des engagements permettrait de faire face aux objectifs de consommation, tels qu'ils ont été évalués.

3° Le pétrole.

A. — *La place du secteur pétrolier d'Etat.*

Dans le secteur du pétrole, la sécurité et l'indépendance énergétique présentent un intérêt d'autant plus grand que les produits pétroliers fourniront en 1975 de 50 à 60 % de l'énergie consommée. A cet égard, la politique du Gouvernement consiste :

- à encourager la recherche et la prospection des ressources en brut par des intérêts français, tant en métropole qu'à l'étranger ;
- à augmenter la part des sociétés françaises dans le raffinage et la distribution.

Ces deux actions complémentaires visent à placer une part majoritaire du pétrole consommé en France sous le contrôle d'intérêts français, de la production jusqu'à la consommation.

Dans cette ligne, le groupe pétrolier d'Etat, devenu E. L. F. - E. R. A. P., s'est affermi en 1967, ainsi que l'établissent les chiffres suivants qui permettent de préciser son importance :

Production de pétrole brut : voisine de 20 millions de tonnes ;

Production de gaz naturel : 6,3 milliards de mètres cubes (essentiellement en provenance du gisement de gaz de Lacq) ;

Capacité de raffinage portée de 11 à 15 millions de tonnes ;

Distribution représentant environ 12 % du marché national.

Le développement de la capacité de raffinage s'est poursuivi au cours de l'année 1967.

A Feyzin, la raffinerie Rhône-Alpes, mise en marche en 1964, avec une capacité de 2,3 millions de tonnes, va disposer à la suite de la construction d'une deuxième unité de traitement d'une capacité de 6 millions de tonnes par an.

Mais l'année 1967 restera essentiellement pour la raffinerie celle du démarrage d'une unité de craquage à la vapeur (steam-cracking) — d'une capacité de traitement d'un million de tonnes — qui fournit à l'industrie chimique de la région Rhône-Alpes les grands intermédiaires indispensables : étylène, propylène, butadiène.

L'éthylène produit à Feyzin est réparti entre les différentes usines utilisatrices par un réseau. Il alimente l'usine d'Aquitaine-Organico à Balan, les usines Solvay à Tavaux, les usines Ugine-Kuhlmann et Progil à Pont-de-Claix et Jarrie, enfin un stockage souterrain à Viriat.

A Grandpuits (Seine-et-Marne), la raffinerie de l'Ile-de-France de 3,6 millions de tonnes, mise en service en décembre 1966 et inaugurée officiellement en juin 1967 a permis d'assurer dans des conditions satisfaisantes le ravitaillement en produits pétroliers classiques de l'Est de la région parisienne.

La construction de la raffinerie du Vexin destinée à alimenter en fuel la centrale thermique de Porcheville est déjà bien avancée ; la mise en service doit intervenir au cours du premier semestre de 1968.

Dans l'ancienne Communauté française, l'E. R. A. P. a poursuivi le développement de ses activités en participant à la

construction et à l'exploitation de différentes raffineries implantées dans ce pays ; tel est le cas :

— dans la raffinerie de Tamatave (0,5 MT/an) appartenant à la Société malgache de raffinage, en service depuis septembre 1966 ;

— dans la raffinerie de Port-Gentil (0,6 MT/an) appartenant à la Société équatoriale de raffinage, ayant démarré récemment et qui doit assurer l'approvisionnement des pays de l'U. D. E. A. C. (Cameroun, Congo-Brazzaville, République centrafricaine, Tchad) ;

— dans la raffinerie de Sihanoukville (0,6 MT/an) appartenant à la Société kmère de raffinage, dont le démarrage est prévu au cours du quatrième trimestre 1968.

Le groupe est également promoteur avec la Compagnie française des pétroles d'un projet de raffinerie aux Antilles françaises dont la réalisation pourra intervenir au début de 1970.

En ce qui concerne la distribution, le lancement de la marque E. L. F. a permis au groupe national de se manifester en tant que tel.

Ainsi a abouti, dès 1967, comme prévu, la commercialisation des produits finis de l'E. R. A. P. par une société unique sous une nouvelle marque également unique pour le groupe (1).

B. — *L'approvisionnement et la consommation.*

Dans la consommation française d'énergie, qui a atteint 174,7 millions de tonnes d'équivalent charbon en 1966, avec la répartition suivante :

	(Millions de tonnes d'équivalent charbon.)	(En pourcentage).
Combustibles minéraux solides..	64,3	36,8
Produits pétroliers énergétiques.	79,3	45,4
Gaz naturel	8,7	5
Electricité primaire	22,4	12,8
	—	—
Total	174,7	100

(1) Du fait des transformations intervenues au sein du groupe, l'Union Générale des Pétroles vient de prendre la dénomination de E. L. F.-Union qui dirige et contrôle les activités de raffinage et de distribution du groupe E. L. F.-E. R. A. P. L'Union Générale de Distribution (U. G. D.), qui avait repris les actifs de distribution de l'U. G. P., est devenue E. L. F.-Distribution.

les produits pétroliers sont en fort accroissement alors que le charbon régresse en valeur absolue.

En face de cette consommation croissante, quelle est la situation actuelle de l'approvisionnement en France ?

La production pétrolière de la zone franc s'est accrue de 23 % en 1966 grâce à la mise en service du troisième oléoduc saharien Haoud el Hamra—Arzew.

On trouvera dans le tableau ci-dessous l'évolution de la production de la zone franc de 1961 à 1966 :

	1961	1962	1963	1964	1965	1966
	(En millions de tonnes.)					
France	2,16	2,40	2,5	2,8	3	2,9
Algérie-Sahara	15,66	20,40	23,6	26,2	26,5	33,6
Gabon-Congo	0,88	0,95	1	1,1	1,3	1,5
Total	18,70	23,75	27,1	30,1	30,8	38

A côté du pétrole saharien (88 % de la production de la zone franc), la production métropolitaine toujours voisine de 3 millions de tonnes et celle du Congo et du Gabon de 1,5 million de tonnes restent très faibles.

La production des gisements du Sahara oriental, évacuée par l'oléoduc In Amenas—La Skhirra, s'est maintenue à 10,3 millions de tonnes en 1966. Par contre, la production des gisements du centre saharien a bénéficié de la mise en service de l'oléoduc Haoud - el - Hamra—Arzew, en sorte qu'en 1966, 8,1 millions de tonnes ont été transportées par cet oléoduc et 15 millions par l'oléoduc Haoud - el - Hamra—Bougie. Par ailleurs, a été mis en exploitation en 1967, le gisement de Gamba qui doit faire passer la production du Gabon d'un million à deux millions et demi de tonnes.

A la fin de l'année 1967, la production de l'ensemble de la zone franc devrait atteindre 44,5 millions de tonnes, réparties de la façon suivante :

France	3 millions de tonnes.
Algérie - Sahara	38 — —
Gabon - Congo	3,5 — —

La production de pétrole franc est principalement affectée à la consommation métropolitaine. Mais, en fait, tout le pétrole saharien n'est pas raffiné en métropole. Tant en raison de l'organisation internationale du marché du pétrole que de la nécessité de tenir compte de la structure de la consommation métropolitaine qui réclame beaucoup plus de produits noirs que de produits blancs, les besoins français ont été couverts de la façon suivante pour la période qui s'étend de septembre 1966 à août 1967 :

Brut zone franc :	(En millions de tonnes.)
France (4 %)	2,9
Sahara (31 %)	19,8
Gabon - Congo (1 %)	0,8
<hr/>	
Total zone franc	23,5 (soit 36 %).
Autres bruts :	
Moyen-Orient (42 %)	27,5
Libye (10 %)	6,8
Nigeria (5 %)	2,9
Venezuela (4 %)	2,5
U. R. S. S. (3 %)	1,8
<hr/>	
Total autres bruts	41,5 (soit 64 %).
Total des besoins français	65

Le Sahara intervient donc, à l'heure actuelle, pour 30 % environ dans l'approvisionnement de la France en pétrole brut.

De septembre 1966 à août 1967, les quantités de pétrole brut traitées par les raffineries françaises ont d'ailleurs été bien supérieures à la consommation intérieure en raison du développement des exportations de produits finis ; elles ont atteint 72 millions de tonnes, en accroissement de 10 % par rapport à la même période de 1965-1966.

C. — *La diversification des sources d'approvisionnement.*

En 1975, plus de 50 % de notre consommation d'énergie devra être couverte par le pétrole et l'importation par la France de ce produit atteindra 100 millions de tonnes, provenant en quasi-totalité de pays extérieurs à l'Europe. Le souci de notre indépen-

dance ainsi que la recherche du moindre coût pour la Nation impliquent donc l'intervention à l'étranger d'opérateurs français et le contrôle par des sociétés françaises d'un plus grand nombre de sources d'approvisionnement.

C'est dans cet esprit qu'a été poursuivi notre effort de prospection afin d'assurer une diversification de nos sources d'approvisionnement de pétrole brut.

Dans le cadre de cette politique, les sociétés françaises de recherches poursuivent leur effort d'exploration dans toutes les régions où des zones intéressantes du point de vue géologique restent disponibles. Dans certaines zones, les travaux sont encore au stade de l'exploration proprement dite, dans d'autres zones ils ont déjà abouti à une production.

La situation se présente de la façon suivante :

En Europe :

En France, la C. E. P. a relevé des indices d'huile à Chailly-en-Bière.

En Europe du Nord, le Groupe français qui rassemble l'E. R. A. P., la C. F. P., la S. N. P. A. et des sociétés à capitaux privés, titulaire de permis dans les zones marines anglaises et norvégiennes, a poursuivi les forages implantés en zone anglaise. Sur les côtes norvégiennes, la Société associée Philips a commencé les forages.

En Hollande, les demandes de concession de gaz déposées par le Groupe français en 1966-1967 n'ont pu recevoir de suite en raison des modifications alors en cours de la législation néerlandaise en la matière. La procédure en cause ayant aujourd'hui abouti, les demandes de concessions du groupe seront confirmées avant le 30 novembre 1967.

En Espagne, les filiales de la S. N. P. A. et de l'E. R. A. P. ont poursuivi les forages. Des indices de gaz ont été décelés dans la zone de Santenera.

En Italie, Petropar a développé l'exploitation du gaz de Porto-Cannone et mis en évidence des indices sérieux de gaz à Accetura, dans le golfe de Tarente. Sur la côte adriatique, l'extension du gisement de gaz de San-Stephano se poursuit.

En Afrique :

En Tunisie, la S. E. R. E. P. T., filiale de l'E. R. A. P., associée à la S. N. P. A. pour le permis de Centre-Nord, a poursuivi l'extension du gisement d'El Douleb. La production de ce gisement reste encore mal connue.

Au Nigeria, la Safrap a mis en évidence des indices d'huile à Anambra River. Mais les circonstances locales freinent les travaux.

Au Gabon où le gisement de Gamba a été mis en exploitation par l'association Shell-Spafe, les travaux d'extension de Totou se poursuivent.

Au Cameroun, la S. E. R. E. P. C. A. a trouvé des indices d'huile et de gaz à Bakasi Marine I.

Au Sénégal, la Copefao, filiale de la C. E. P., a décelé des indices de gaz sur le plateau continental de la ????

En Australie :

Pas plus qu'en 1966, les travaux de la C. F. P. et de la S. N. P. A. n'ont conduit à des résultats positifs en 1967. Les sociétés ont acquis de vastes titres miniers dans des zones où l'exploration en reste à ses débuts.

En Amérique :

La Compagnie Banff, associée aux Compagnies Mobil et Aquitaine of Canada, a développé les travaux d'extension du gisement de Rainbow Lak qui est en production.

Au Moyen-Orient :

En Iran, les résultats décevants des recherches sur l'ensemble des concessions attribuées en 1965 ont conduit l'E. R. A. P. à stopper les forages. Mais l'entreprise publique a procédé en 1967 à l'inventaire sismique des zones définies par l'accord qu'elle a passé avec la N. I. O. C. le 27 août 1966. Des forages vont y être entrepris sous peu.

D. — *L'application de l'accord franco-algérien
sur les hydrocarbures.*

Le Sénat avait été appelé à se prononcer, en novembre 1965, sur l'Accord franco-algérien sur les hydrocarbures qu'il avait finalement approuvé.

Votre Rapporteur a cru bon de faire le point des conditions d'application de cet accord mis en vigueur le 1^{er} janvier 1966. L'accord prévoyait notamment une association coopérative (Ascoop) entre la France et l'Algérie pour la recherche et l'exploitation communes des hydrocarbures en Algérie.

L'Association coopérative contractée entre Sonatrach (société algérienne) et Sopefal (filiale de l'E. R. A. P.) pour rechercher et exploiter en commun les hydrocarbures en Algérie a commencé à fonctionner effectivement en 1966. L'accord prévoyait que les sociétés françaises titulaires de titres miniers devaient faire l'apport de ceux-ci au plus tard le 29 mars 1966, par l'intermédiaire de Sopefal. Les sociétés étrangères devaient choisir les conditions dans lesquelles elles désiraient poursuivre leur activité suivant l'une des modalités prévues par l'accord.

Les sociétés françaises ont bien effectué leurs apports et les sociétés étrangères ont, dans certains cas, accepté que l'Association se substitue à leurs associés français, dans d'autres cas apporté leurs intérêts miniers.

Après avoir décomposé en parcelles son domaine minier intérieur, l'Association coopérative a défini les travaux à effectuer en 1967 et fixé le budget correspondant. Sonatrach a décidé de fixer sa participation sur la totalité des parcelles au niveau de 50 %.

Après quelques difficultés concernant les appels d'offre, qui ont été réglées par l'arbitrage de la Commission de conciliation prévue à l'article 50 du traité, les travaux se sont poursuivis. Actuellement 12 équipes sismiques et 5 appareils de forage opèrent sur le domaine minier Ascoop. A la découverte des gisements de Tin Fouye, Tabankort et Timmedratine se sont ajoutées celles de Messdar, El Borma Ouest et Djoua Ouest.

L'association regroupant la Sonatrach (50 %), la Compagnie française des Pétroles d'Algérie et Sopefal, a poursuivi les travaux de développement à l'intérieur du périmètre d'Haoud Berkaoui.

Elle a effectué actuellement 9 forages dont 6 sont producteurs. La production dans cette zone dont l'exploitation a commencé en mars 1967 pourra atteindre un rythme de 1,2 mt/an.

La S. N. Repal, dont la structure a été modifiée en 1966, continue à exploiter le gisement d'Hassi-Messaoud-Sud, de Nezla et poursuit parallèlement une activité d'opérateur délégué de la Sopefal et de la Sonatrach.

Les concessions que le Gouvernement algérien s'était engagé à octroyer lors de la signature de l'accord du 29 juillet 1965 ont donné lieu, pour l'instant, aux attributions suivantes : Edeyen, Hassi-Mazoula-Sud, Hassi-Chergui-Ouest, Alrar-Ouest, Acheb-Gassi-Touil-Est.

Dans le cadre de l'article 11 des accords est intervenue la constitution d'une société mixte chargée d'étudier et de promouvoir la réalisation de tous les projets industriels de liquéfaction et de transport maritime du gaz algérien destiné au marché français, dont les actionnaires sont : Sonatrach 50 %, E. R. A. P. 50 %. Cette société poursuit actuellement les études techniques et économiques impliquées par le récent accord sur la commercialisation du gaz saharien.

Cependant pour la fin de l'année 1967 et à partir de 1968, la Sonatrach (Société nationale algérienne de transports et de commercialisation des hydrocarbures) se réserve, d'une part, le monopole de l'approvisionnement en brut du marché national algérien et entend, d'autre part, assurer désormais seule, c'est-à-dire sans le concours du groupement des producteurs français (E. R. A. P.) la commercialisation de sa part de brut (celle de la R. E. P. A. L. principalement).

L'accord franco-algérien sur les hydrocarbures a donc été mis progressivement en application. Sans doute, comme dans tout domaine nouveau, des difficultés ont surgi. Entre la France et l'Algérie, elles ont pu être résolues dans le cadre des procédures normales de conciliation.

En application de cet accord, une partie importante de la production de brut saharien devrait donc, dans les prochaines années, être traitée par les groupes français intéressés à la production saharienne ainsi que par les raffineries françaises propriétés des filiales de groupes internationaux.

De plus, une fraction très notable des tonnages de brut repris par les filiales françaises de ces groupes internationaux continuera, par voie d'échanges, à alimenter les filiales étrangères desdits groupes, ce qui permettra, à la fois une plus grande diversification de l'approvisionnement national en pétrole brut et une importante économie de devises.

D'ailleurs, une part importante de la production saharienne s'est placée sur le marché mondial, 15 millions de tonnes sur 33 millions, en 1966 dont 11 millions de tonnes en Europe et trois dans les pays de la zone franc autres que la France.

La rente de situation dont bénéficient les pétroles bruts algériens constitue un facteur favorable. La proximité des ports de chargement par rapport aux ports de débarquement européens ou africains entraîne, en effet, des coûts de transports moins élevés que ceux grevant les transports maritimes pétroliers à partir de la Méditerranée orientale, du Golfe Persique et du Venezuela.

Il reste que la diminution progressive des échanges commerciaux entre la France et l'Algérie, qui s'est aggravée depuis le mois de juin 1967 par un arrêt brutal des importations de textiles français par l'Algérie, pose un problème grave. Si cette situation devait se maintenir, le pétrole saharien ne serait plus du « pétrole franc ».

E. — *Le Fonds de soutien aux hydrocarbures.*

Le Fonds de soutien aux hydrocarbures nationaux, créé par la loi du 27 mai 1950, est alimenté par une taxe frappant certaines catégories d'essence (3,16 f/hl), de gas oil (2,60 f/hl) et de fuel-oil léger (2 f/tonne). Son but est d'abord d'aider la production métropolitaine d'hydrocarbures en vue de réduire la disparité entre le prix de revient des sociétés exploitant en France et celui des sociétés opérant dans d'autres pays. Il doit ensuite fournir à l'E. R. A. P. les moyens financiers nécessaires pour que celui-ci puisse exécuter, conformément aux directives du Gouvernement, la politique pétrolière de la France. Enfin, il subventionne les recherches des sociétés qui ont à faire face, en matière d'hydrocarbures, à des problèmes nouveaux, tels que la recherche en mer ou le transport du gaz naturel par canalisation maritime.

Depuis 1959, le Gouvernement a institué, au profit du budget général, un prélèvement sur les recettes du Fonds de soutien. Cette ponction, d'abord modeste, s'est élevée progressivement de 110 millions de francs en 1963 à 165 millions et demi en 1964 et à 201 millions en 1965. En 1966, elle a été ramenée à 73,6 millions de francs et votre Rapporteur en avait souhaité la disparition. Mais le prélèvement a été relevé à 113.500.000 F en 1967 et 202.050.000 F en 1968.

Ainsi, les prévisions de recettes du Fonds de soutien (596 millions de francs) seront amputées de 33 % au profit du budget général en 1968 (contre 21 % en 1967 et 15 % en 1966).

De ce fait, les ressources disponibles pour le soutien de la politique française seront inférieures de 30 millions de francs environ à celles des deux années précédentes.

Pour l'exercice 1968, l'affectation des ressources du F. S. H. est prévue comme suit :

	(En millions de francs.)
Aide pour l'intensification de la recherche . . .	350
Soutien à la production et au perfectionnement de méthodes	45
	—
	395
Reversement au budget général	202
	—
	597

La dotation de 350 millions destinée à l'E. R. A. P. a été déterminée compte tenu des besoins du groupe pour poursuivre sa politique de prospection pétrolière, d'une part, en Algérie dans le cadre de l'Ascoop, organisme mixte franco-algérien créé par les accords du 29 juillet 1965, d'autre part, dans les zones nouvelles répondant aux exigences de diversification recommandées par les pouvoirs publics (Moyen-Orient, Europe du Nord, golfe de Guinée).

Le montant de la dotation à l'E. R. A. P. prévue pour 1968, soit 350 millions de francs est en diminution par rapport à celui de la dotation accordée en 1967, soit 363 millions de francs.

Or en 1967, l'E. R. A. P. a utilisé pour le financement de ses besoins, outre la dotation, un emprunt de 30 millions de francs et un prélèvement sur sa trésorerie de 38 millions de francs, opérations qu'il ne lui sera pas possible de renouveler en 1968.

De plus, la signature le 15 juillet 1967 de la Convention franco-algérienne relative à la réalisation des projets de liquéfaction et de transport par bateaux du gaz algérien destiné au marché français, met à la charge de l'E. R. A. P. des besoins importants pour assurer sa part de financement de cette opération dont le démarrage doit intervenir dès cette année. Cette charge nouvelle n'a pas été prise en compte lors de la détermination du montant de la dotation 1968 de l'E. R. A. P.

Ainsi donc, tout prélèvement supplémentaire sur les ressources du F. S. H. au profit du budget général, ne pouvant s'imputer sur les interventions diverses du F. S. H. se répercute sur le montant de la dotation à l'E. R. A. P., déjà insuffisante.

L'augmentation du prélèvement sur le Fonds de soutien aux hydrocarbures est donc en contradiction avec la volonté affirmée du Gouvernement d'accroître son effort en matière de prospection et de recherche pétrolière dans le cadre des besoins de l'économie française en hydrocarbures (1).

4° L'industrie du gaz en France.

A. — *La situation générale.*

L'industrie gazière est organisée essentiellement autour de Gaz de France qui a pour charge générale d'assurer l'approvisionnement en gaz du marché français. Pour accomplir sa mission, Gaz de France produit, achète et importe du gaz.

Les usines de production de gaz manufacturé du Service national utilisent aujourd'hui principalement le craquage de produits pétroliers (essences ou gaz de pétrole liquéfiés) ou de gaz

(1) Cf. Annexe. — Le détail des interventions de l'Etat en 1967 dans le cadre du Fonds de soutien aux hydrocarbures et les prévisions faites pour 1968.

naturel. Les unités de distillation de la houille du Gaz de France, n'étant plus rentables, ont presque toutes été arrêtées. Seules restent ainsi encore en service deux cokeries gazières. La production de gaz en provenance des cokeries gazières et des usines à gaz, qui a été, en 1966, de 7 milliards de thermies, devrait, à terme, décroître progressivement. Les distributions publiques du Nord et de l'Est de la France sont alimentées pour la plus grande part en gaz manufacturé acheté aux cokeries minières ou sidérurgiques de ces régions. En outre, dans les exploitations isolées, Gaz de France distribue du propane ou de l'air propané chaque fois que la mise en œuvre des moyens de production de gaz manufacturé n'est pas économique, en particulier pour les petites exploitations.

L'évolution de l'industrie gazière et son développement sont fondés aujourd'hui sur la consommation du gaz naturel. Ainsi après une période de stabilité de la production du gisement de gaz naturel de Lacq, les nouvelles ressources du Sud-Ouest, dues à des découvertes récentes de la Société nationale des pétroles d'Aquitaine, va permettre de reprendre le développement des ventes et l'extension du réseau dans l'Ouest et le Sud-Ouest de la France. Par ailleurs, Gaz de France, ainsi qu'il a été déjà indiqué, a conclu un contrat pour l'approvisionnement de 5 milliards de mètres cubes en moyenne par an et ce pendant vingt ans, provenant du gisement de Groningue en Hollande ; ce gaz se placera principalement dans l'Est, le Nord de la France et les régions intermédiaires, l'approvisionnement de la région parisienne devant servir de relais dans le placement de ce gaz. L'arrivée du gaz de Groningue dans les régions du Nord et de l'Est entraînera simultanément un repli progressif du gaz des cokeries minières ou sidérurgiques.

Les récents accords pour l'importation du gaz algérien permettront quant à eux d'alimenter en gaz naturel le Sud-Est de la France : Provence, Languedoc, Vallée du Rhône et Région lyonnaise. Une partie des volumes importés devra même se placer en région parisienne. C'est à Gaz de France qu'il appartiendra de réaliser les opérations de transport et de distribution jusqu'aux limites actuelles des réseaux de transport du Sud-Ouest et jusqu'à Lyon.

A ce développement des consommations de gaz correspond une croissance sensible des investissements de Gaz de France. En 1966 et 1967, le programme d'investissements et leur financement se présentent comme ci-après.

	1966	1967
Dépenses.		
I. — Equipement :		
1. — Production	44	38
2. — Transport	144	305
3. — Distribution	388	395
4. — Autres opérations	125	104
5. — Charges annexes	35	40
II. — Participations	3	77
III. — Logements sociaux	6	5
IV. — Travaux financés par des tiers	24	23
Total des dépenses d'investissements	770	987
V. — Remboursements d'emprunts	120	64
Total des besoins de financement	890	1.051
Financement.		
Ressources propres	326	357
Dotation en capital.....	70	103
Emprunt public net.....	380	
Emprunts divers	»	
Moyen terme	53	591 (1)
Emprunt d'Etat	60	
Fonds de soutien aux hydrocarbures.....	1	»
Total	890	1.051

(1) Emprunt public et prêt de la Banque européenne d'Investissement.

B. — *La consommation de gaz naturel.*

Pour l'exercice 1966, la répartition des disponibilités de gaz naturel, évaluées à 52 milliards de thermies (46 milliards de thermies provenant de Lacq, 1,83 milliard de thermies en provenance de Saint-Marcet et 3,84 milliards de thermies de gaz d'Hassi R'Mel importé sous forme liquide au Havre) a été la suivante :

	En milliards de thermies.
Electricité de France.....	8
Industries desservies autrement que par une distribution publique.....	24
Distributions publiques.....	19

Les distributions publiques desservent, outre les usagers domestiques, les utilisateurs commerciaux, artisanaux et la petite industrie. Les consommations industrielles ainsi desservies représentent environ 10 % du volume global des gaz de toute nature distribué par le Gaz de France dans ses distributions publiques.

En ce qui concerne les livraisons à Electricité de France, il a été prévu en 1957, par un accord liant la Société nationale des Pétroles d'Aquitaine et Electricité de France, que le tiers de la production du gisement de Lacq serait destiné à la production d'électricité. Cet accord avait été conclu de façon à permettre le placement rapide du gaz de Lacq au moment de sa découverte. Il s'est avéré nécessaire par la suite, pour faire face au développement des consommations industrielles et domestiques, de racheter à Electricité de France une partie de ce gaz à un prix permettant la substitution des autres combustibles dans les centrales. Ce fut l'objet d'un accord conclu entre la Compagnie française du Méthane et Electricité de France dès 1961 et par lequel était mis à la disposition des réseaux le gaz consommé par les centrales d'Electricité de France autres que celle d'Artix. En 1964, toutefois, la reprise du gaz d'Artix était elle-même envisagée à la suite de l'examen des bilans prévisionnels de besoins et de ressources qui faisaient craindre une situation difficile à partir de l'hiver 1967-1968. Toutefois, l'apparition de moyens nouveaux d'approvisionnement, notamment du gaz de Groningue, a permis de limiter

de façon importante le recours à l'effacement d'Artix, dont il avait de toute manière été convenu qu'il serait partiel et très temporaire.

En ce qui concerne l'avenir, il est extrêmement difficile de prévoir dans quelle mesure de nouveaux contingents de gaz naturel pourraient être affectés aux centrales. Ceci peut toutefois s'avérer nécessaire pour faciliter, les premières années, le placement de certains gaz naturels importés.

C. — *Prévisions de fourniture.*

a) *En provenance de Lacq.* — La réalisation d'équipements supplémentaires pour le traitement a permis d'augmenter la capacité de production de l'usine de Lacq qui est passée de 45 à 48 milliards de thermies/an.

A la suite des découvertes de Meillon et des travaux de recherche consécutifs, il apparaît que la production de gaz naturel de l'Aquitaine est appelée à augmenter notablement au cours des prochaines années. A échéance 1970, l'accroissement de production devrait être de l'ordre de 10 milliards de thermies.

b) *En provenance d'Hassi R'Mel.* — Les premières livraisons de gaz d'Hassi R'Mel, transporté sous forme liquide d'Arzew au Havre, ont débuté au printemps 1965. Au cours de l'année 1966, elles se sont élevées à 3,85 milliards de thermies contre 1,94 en 1965. Ces livraisons doivent atteindre en régime de croisière le niveau de 4,7 milliards de thermies.

L'accord sur les hydrocarbures et le gaz naturel du 29 juillet 1965 signé avec l'Algérie prévoyait en outre la fourniture à la France de gaz naturel liquéfié pour au moins 1,5 milliard de mètres cubes. C'est en application de ces dispositions qu'a été conclu le 15 juin 1967 un accord entre les gouvernements algérien et français pour la fourniture à la France de 48 milliards de mètres cubes en 15 ans. Les livraisons devraient débuter en 1970 et atteindre leur régime de croisière en 1975, soit 3,5 milliards de mètres cubes.

c) *En provenance de Groningue.* — Le 24 février 1966 a été signé un contrat entre la société néerlandaise N. A. M. et Gaz de France pour la fourniture en 20 ans de 100 milliards de mètres cubes de gaz naturel. Les premières livraisons ont débuté en octobre 1967 et croîtront progressivement jusqu'en 1975, date à laquelle elles

atteindront leur niveau normal. Le Gaz de France devra alors enlever un volume annuel de gaz compris entre 4,2 et 5,6 milliards de mètres cubes, la souscription journalière étant plafonnée à 17,2 millions de mètres cubes. Cette possibilité d'adaptation des quantités aux besoins du marché est un avantage très appréciable de ce contrat. Les livraisons devront s'élever à 300 millions de mètres cubes pour 1967 et 1,2 milliard de mètres cubes en 1968.

d) *En provenance de Russie.* — Des discussions ont eu lieu avec les autorités soviétiques tant au niveau gouvernemental qu'au niveau de Gaz de France pour l'importation éventuelle de gaz naturel. La fourniture de ce gaz qui pourrait se faire dans le cadre du projet d'alimentation de l'Italie par les soviétiques serait assortie de livraisons de matériel par l'industrie française. Toutefois, l'on ne peut prévoir encore comment évolueront ces discussions tant qu'elle n'auront pas atteint un stade plus avancé.

Quant au prix du gaz dans la région parisienne, pour le gaz de Groningue, il se situe approximativement entre 0,90 et 1 centime la thermie en modulation régulière selon que le gaz est considéré à l'état brut ou après extraction de l'azote. Pour le gaz de Lacq, il était en modulation régulière de 1,10 centime la thermie, mais sera aligné désormais sur celui du gaz de Groningue et commun à l'intérieur de la région parisienne. Aux chiffres ci-dessus il y a lieu bien entendu d'ajouter tous les frais de transport, répartition et distribution à l'intérieur de la région parisienne pour obtenir les tarifs de fourniture aux consommateurs.

*

* *

Il apparaît que le gaz naturel est appelé à prendre, dans le bilan énergétique français, une place d'autant plus croissante que, par suite de la diversité des sources d'approvisionnement, se crée un marché intercontinental du gaz naturel sur lequel la concurrence devrait normalement s'instaurer.

II. — APERÇUS SUR L'INDUSTRIE FRANÇAISE

1° La situation générale.

Le premier semestre de l'année 1967 a été caractérisé par un assez net ralentissement de l'expansion. Les branches proches de la consommation ont été victimes d'une conjoncture défavorable : le phénomène est clairement marqué pour le textile et l'industrie des cuirs. Pour l'industrie chimique, et pour la construction automobile, le taux de croissance enregistré en 1967 sera encore positif mais plus faible (1) que celui constaté en 1966.

Une certaine reprise s'est manifestée dans les industries d'équipement, mais l'évolution de leurs carnets de commande a cessé d'être favorable.

Les origines de la pause conjoncturelle de 1966-1967 paraissent résulter, pour l'essentiel de la convergence, des facteurs suivants :

1° L'économie française a subi le contrecoup des difficultés éprouvées par ses principaux clients ; en outre, le développement de nos exportations est freiné de plus en plus par l'insuffisance de nos structures commerciales ;

2° Au premier semestre de 1967, les commandes et le niveau de livraison des biens d'équipement ont subi une rupture de rythme, qui doit être attribuée en partie à l'arrêt de l'effet d'incitation produit par le régime de déduction fiscale en vigueur jusqu'au 31 décembre 1966. Encore faut-il observer que les producteurs étrangers de certains matériels ouvrant droit à cette déduction avaient bénéficié pour une part non négligeable des achats effectués avant la date de clôture ;

3° En outre, du fait des mutations qui ont eu lieu et se poursuivent dans de nombreux secteurs, certains phénomènes psychologiques ont pu contribuer à amplifier les effets de la réduction du pouvoir d'achat en suscitant une réserve accrue des consommateurs.

Le tableau ci-après retrace, pour les principales branches industrielles, l'évolution de l'indice de la production industrielle depuis le mois de juin 1966.

(1) A peine plus faible pour la chimie, mais assez nettement en diminution pour l'automobile.

Indice de la production
(Corrigé des

	1966				
	Juin	Juil.-Août	Septembre	Octobre	Novembre
I. — Electricité	168	168	168	169	173
II. — Gaz d'usine (distribution) ...	179	183	179	187	228
III. — Pétrole et carburants	218	225	224	222	226
IV. — Combustibles minéraux solides	94	94	96	95	96
V. — Extraction de minerais métal.	95	97	99	97	96
VI. — Extraction de matér. de const.	166	167	169	169	163
VII. — Extraction et préparation de minéraux divers	118	177	123	123	125
VIII. — Production des métaux	130	129	133	133	132
IX. — Transformation des métaux..	151	152	152	151	153
X. — Industrie du verre	163	163	161	164	169
XI. — Céramique et fabrication de matériaux de construction.	161	159	164	163	159
XIII. — Industries chimiques	205	207	211	214	212
XIV. — Caoutchouc	139	141	143	141	144
XV. — Tabacs et allumettes	123	126	127	123	127
XVI. — Corps gras	109	107	115	103	111
XVII. — Industrie textile	129	128	131	127	129
XVIII. — Cuirs	119	123	121	119	123
XIX. — Papiers-cartons	147	155	147	151	151
XX. — Presse, édition	157	162	164	158	159
Ensemble (bâtiment et T.P. exclus) ...	150,5	151,5	153	151,5	153,5
XII. — Bâtiment et travaux publics.	155	156	158	158	158
Ensemble (bâtiment et T.P. inclus) ...	151,5	152,5	154	153	154,5

industrielle (base 100 en 1959).
variations saisonnières.)

1966	1967						
Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.-Août
170	172	172	176	172	172	171	174
198	202	207	194	223	201	195	180
234	239	229	234	228	225	236	260
93	95	96	95	94	87	90	81
96	92	91	95	24	91	94	92
187	175	177	185	174	176	175	166
125	125	120	126	126	128	123	116
133	133	130	135	104	130	137	131
152	151	151	153	152	151	154	151
169	169	166	164	160	152	159	155
164	160	168	174	170	169	172	167
214	217	208	216	213	211	220	225
149	144	141	147	150	142	144	144
127	125	117	130	128	124	136	130
109	101	100	104	108	113	102	105
129	126	124	119	123	118	119	118
120	119	118	120	118	108	112	114
146	149	149	152	160	140	153	153
158	158	153	151	153	154	162	165
153	153	151	153	150,5	149,5	153	153
163	160	162	170	161	162	158	161
155	154	153	156,5	152,5	152	154	155

La production industrielle sans le bâtiment se caractérise depuis dix mois par une stagnation puisqu'on se retrouve, en juin 1967, au niveau de septembre 1966. Encore faut-il souligner que les mois d'avril et de mai 1967 ont été particulièrement déprimés et suivis d'une faible remontée en juin.

La dégradation de la production industrielle a été traduite par l'indicateur d'alerte mis au point à l'occasion de la mise en œuvre du V^e Plan. Cet indicateur donne l'alerte si la croissance de la production industrielle est inférieure à 2 % durant trois mois consécutifs. Or, il en a été ainsi pendant les cinq mois consécutifs d'avril, de mai, de juin, de juillet et d'août 1967, comme on peut le constater dans le tableau ci-dessous :

Indicateur d'alerte

concernant la croissance de la production industrielle.

Seuil d'alerte : taux de progression calculé sur 12 mois ;
inférieur à 2 %, 3 mois consécutifs.

	En pourcentage.
Juillet 1966.....	+ 6,9
Août 1966.....	+ 7,2
Septembre 1966.....	+ 6,8
Octobre 1966.....	+ 6,2
Novembre 1966.....	+ 6,1
Décembre 1966.....	+ 6,7
Janvier 1967.....	+ 5,0
Février 1967.....	+ 4,2
Mars 1967.....	+ 3,4
Avril 1967.....	+ 1,7
Mai 1967.....	— 0,4
Juin 1967.....	— 0,5
Juillet 1967.....	— 0,4
Août 1967.....	— 0,4

Sans doute au sein de la Communauté Economique Européenne la France n'est pas la seule à avoir souffert d'un ralentissement de l'activité industrielle. Le mouvement est encore plus accentué en Allemagne où la régression a été de 10 % de juin 1966 à juillet 1967 ; quant à la Belgique, elle se retrouve pratiquement, en juin 1967, au même niveau qu'en mai 1966. Par contre, les Pays-Bas ont maintenu une légère croissance de leur production industrielle, de l'ordre de 3 %, tandis que l'Italie connaissait une

progression rapide, voisine de 10 %. On trouvera d'ailleurs dans le tableau ci-dessous l'évolution de l'indice général de la production industrielle dans les pays de la C. E. E. ainsi que, pour comparaison, en Grande-Bretagne et aux Etats-Unis.

Indice général de la production industrielle.

(Base 100 en 1958.)

	ALLEMAGNE fédérale.	FRANCE	ITALIE	PAYS-BAS	BELGIQUE	LUXEMBOURG	C. E. E.	ROYAUME-UNI	ETATS-UNIS
1966									
VI.....	171	161	216	183	156	124	175	136	175
VII.....	155	142	210	153	125	119	158	121	165
VIII.....	142	95	169	169	143	111	134	114	171
IX.....	165	153	217	184	159	119	170	135	176
X.....	168	160	213	192	155	121	173	136	179
XI.....	171	167	220	194	158	121	178	138	176
XII.....	159	167	217	195	158	117	172	131	173
1967									
I.....	150	160	(216)	185	148	120	(165)	131	173
II.....	154	161	(225)	188	158	121	(169)	139	173
III.....	156	163	(225)	189	156	121	(171)	135	173
IV.....	162	161	(234)	192	164	123	(174)	138	174
V.....	159	159	(236)	185	155	124	(172)	132	172
VI.....	158	165	(236)	189	157	122	(174)	134	

Source : Office statistique des Communautés européennes, Bulletin général n° 9 de 1967, page 55.

Les perspectives pour le deuxième semestre inclinent à un optimisme prudent.

Les chances de stimulation exercées sur l'économie française dans les mois qui viennent par la reprise qui devrait s'amorcer dans les pays étrangers paraissent réelles, mais il est prématuré de formuler des précisions sur le rythme et sur l'ampleur de cette reprise.

En revanche, il serait peu vraisemblable que les réactions psychologiques qui ont pu provoquer le fléchissement de la consommation des ménages ne se dissipent pas progressivement et, d'autre part, les mesures qui viennent d'être prises pour réanimer le marché financier vont sans doute drainer une partie plus importante de l'épargne privée vers des placements productifs. Enfin, quoiqu'il soit difficile d'en discerner tous les effets, la réforme des taxes sur le chiffre d'affaires devrait se traduire par une baisse du coût des investissements.

La prévision, en raison précisément des effets complexes de la généralisation de la taxe sur la valeur ajoutée, est donc plus aléatoire que les autres années.

Compte tenu de ces incertitudes, les perspectives par grand secteur paraissent être les suivantes :

Dans les industries *extractives*, de nouvelles réductions d'activités se produiront à un rythme qui devrait être conforme aux prévisions du V^e Plan pour les mines de fer mais plus rapide pour les charbonnages, dont les difficultés d'écoulement tendent à s'aggraver. Les mesures prises en faveur de la conversion visent à faire coïncider ce rythme avec celui du reclassement de la main-d'œuvre en surnombre.

L'industrie *sidérurgique*, éprouvée depuis quelques années par un excédent de capacité à l'échelle mondiale, va poursuivre la tâche de rationalisation de ses productions et de renforcement de ses structures, conformément à l'objet de la convention qui la lie à l'Etat.

Pour 1968, on peut espérer une augmentation de la consommation réelle d'acier de l'ordre de 4 % et peut-être une légère augmentation des exportations, si les signes de reprise de l'activité économique chez nos clients, et notamment en Allemagne, se confirment. La production d'acier brut pourrait alors être légèrement supérieure à 20 millions de tonnes.

Malgré le ralentissement actuel des prises de commande, l'activité des *industries d'équipement* ne devrait pas fléchir au cours du premier semestre de 1968 si les symptômes initiaux du redressement général de la conjoncture se manifestent avant la

fin de l'année. Pour le deuxième semestre, cette activité sera fonction d'une part, de l'ampleur de la reprise, d'autre part, des précisions qui seront données sur le régime de déduction des taxes sur le chiffre d'affaires grevant les investissements réalisés à partir du 1^{er} janvier 1969.

Les industries productrices de biens de consommation devaient bénéficier dans les premiers mois de l'année 1968 d'un mouvement de reconstitution des stocks, qui risque même d'être assez rapide et, dans certains cas, de déterminer un recours accru à l'importation. D'autre part, les perspectives offertes par la suppression des droits de douane à l'intérieur de la C. E. E. rendront sans doute la concurrence étrangère encore plus active sur le marché d'un certain nombre de ces industries, qui ne pourront donc maintenir leur activité que dans la mesure où leurs prix resteront compétitifs.

2° L'adaptation de l'industrie sidérurgique.

Le V^e Plan a fixé l'objectif suivant pour l'industrie sidérurgique :

« Rendre l'industrie sidérurgique compétitive sur le plan international dans des conditions régulières de concurrence ; dans ce but, renforcer, d'une part, la capacité concurrentielle des entreprises par un effort énergique d'abaissement des prix de revient, d'amélioration de la qualité, de rationalisation de la production et une réorganisation systématique des structures y compris par la fusion d'entreprises et la fermeture d'usines ou d'ateliers non rentables, assurer, d'autre part, à cette industrie des conditions d'exploitation comparables à celles dont bénéficient les sidérurgies concurrentes, notamment quant au coût de l'énergie et des transports. »

Pour atteindre cet objectif, une convention générale a été conclue le 29 juillet 1966 entre l'Etat et l'industrie sidérurgique, qui prévoit essentiellement les engagements réciproques examinés ci-après :

a) La profession renforcera ses structures et réalisera un programme de rationalisation et d'investissements, lequel a été établi en vue d'obtenir dans le temps le plus court, et au moindre

coût, le gain maximum de productivité ; ce programme comporte 4,5 milliards de francs de travaux à réaliser d'ici à 1970 (auxquels s'ajouteront 2,5 milliards de francs de dépenses courantes de renouvellement et de modernisation).

En contrepartie, la puissance publique consent à la sidérurgie des prêts s'élevant à 2,7 milliards de francs sur la période 1966-1970, à des conditions favorables : 25 ans dont 5 ans de différé d'amortissement, au taux de 3 % pendant les cinq premières années et 4 % à partir de la sixième.

Un an après la signature de la convention générale, ces décisions sont entrées largement en application : des conventions particulières ont été signées avec neuf sociétés sidérurgiques, précisant le programme de rationalisation et d'investissements de l'entreprise, son plan de financement et notamment le montant correspondant des prêts du F. D. E. S.

Les dépenses d'investissements et les prêts du F. D. E. S. prévus dans ces conventions atteignent au total 3.700 et 2.165 millions de francs respectivement, et représentent environ 80 % des montants globaux correspondants prévus dans la convention générale ;

b) Le Gouvernement a décidé d'aligner les conditions d'approvisionnement de la sidérurgie en charbons à coke et en cokes sur celles du marché mondial : en application de cette décision de principe, les prix de charbons à coke et des cokes des Houillères du Bassin de Lorraine ont été diminués respectivement de 7,20 F et 10 F par tonne (soit d'environ 10 %). Les prix de fournitures des Houillères du Bassin du Nord et du Pas-de-Calais et de Covesar à la sidérurgie lorraine ont subi des baisses d'un ordre de grandeur comparable pour s'aligner sur les prix rendus des Houillères de Lorraine. Les mesures d'aide prises sur le plan de la C. E. C. A., avec l'accord et la contribution financière des Six Etats membres, en faveur des cokes et charbons à coke livrés à la sidérurgie profiteront aux mines de la Ruhr alimentant la sidérurgie lorraine et, par suite, indirectement à cette dernière. L'ensemble de ces mesures aura sur le coût des approvisionnements en cokes et charbons à coke de la sidérurgie lorraine une incidence directe et indirecte de l'ordre de 65 millions de francs par an, soit environ 1 % de son chiffre d'affaires.

En ce qui concerne la sidérurgie du Nord, alimentée en quasi-totalité par les Houillères du Nord et du Pas-de-Calais, la moyenne des baisses des prix du coke a été fixée, suivant les mêmes principes, à 7,50 F par tonne ;

c) Le redressement de la sidérurgie française exige également qu'elle comble la plus grande partie de son retard actuel par rapport aux sidérurgies concurrentes dans le domaine de la productivité de la main-d'œuvre. Compte tenu du ralentissement du développement de la consommation de l'acier constaté tant dans le Marché commun qu'à l'échelle mondiale, cette amélioration de la productivité entraînera inévitablement une certaine déflation d'effectifs d'ici à 1970, qui a été estimée dans la convention générale, en ordre de grandeur, à 15.000 emplois pour l'ensemble de la sidérurgie (dont 10.000 pour la sidérurgie lorraine).

Des mesures nombreuses et importantes ont été prises, en application ou en complément de la convention générale, pour pallier les conséquences de la réduction des effectifs de la sidérurgie par l'adaptation de la main-d'œuvre et la création d'emplois nouveaux.

Un an après, on peut considérer comme encourageant, l'application de la convention Etat-Sidérurgie qui commence à porter ses fruits et permettra de renouveler les conditions de l'expansion et donc de l'emploi dans des régions françaises à forte tradition industrielle.

3° L'industrie automobile.

A. — Evolution de l'industrie automobile française.

Depuis un an, les chiffres de production en nombre (tous véhicules) ainsi que les chiffres de livraisons totales, décomposés en marché intérieur et exportation, sont les suivants :

	PRODUCTIONS	LIVRAISONS totales.	MARCHE- intérieur.	EXPORTATIONS
Septembre 1966.....	137.207	167.320	107.245	60.075
Octobre 1966.....	162.952	167.508	110.787	56.721
Novembre 1966.....	163.291	157.853	103.772	54.081
Décembre 1966.....	173.707	154.777	107.100	47.677
Janvier 1967.....	171.548	153.498	97.574	55.924
Février 1967.....	161.053	162.751	108.513	54.238
Mars 1967.....	179.860	194.617	129.866	64.751
Avril 1967.....	166.259	173.624	114.480	59.144
Mai 1967.....	158.596	164.817	108.044	56.773
Juin 1967.....	174.319	174.487	114.691	59.796
Juillet 1967.....	139.840	128.513	72.441	56.072
Août 1967.....	14.581	42.853	24.576	18.277
Totaux	1.803.213	1.842.618	1.199.089	643.529

La comparaison de ces chiffres avec les chiffres correspondants de la période s'étendant de septembre 1965 à août 1966, montre que de novembre 1965 à février 1967, la construction automobile a atteint un haut niveau au cours duquel tous les records précédents ont été battus. En revanche, depuis mars 1967, la production a été systématiquement inférieure à celle du mois correspondant de 1966. Mais, il ne faut pas exagérer la baisse totale résultante. En effet, sur les huit premiers mois de l'année, la baisse en production a été de l'ordre de 3,5 %, mais seulement de 1,5 % en livraisons, la baisse étant surtout sensible sur le marché intérieur et pratiquement inexistante à l'exportation.

La comparaison avec les grands pays constructeurs mondiaux est d'autant plus frappante. Pour s'en tenir aux derniers chiffres connus avec certitude et qui ont trait aux cinq premiers mois de 1967, en dehors de l'Italie dont la production a connu au cours de cette période par rapport aux cinq premiers mois de 1966, une augmentation de 24,2 %, on enregistre une baisse de 27,4 % en Allemagne, de 13,9 % en Grande-Bretagne et de 18,2 % aux U. S. A. Pour s'en tenir aux autres pays constructeurs du Marché commun, on constate qu'au cours des mêmes périodes de comparaison, les immatriculations augmentent de 24,2 % en Italie et baissent de 18,8 % en Allemagne tandis que les exportations augmentent de 18,1 % en Italie et baissent de 18,7 % en Allemagne.

Quant aux importations françaises d'automobiles (tous véhicules), elles se présentent dans les conditions suivantes :

PAYS DE PROVENANCE	ALLEMAGNE	ITALIE	GRANDE-BRETAGNE	TOUS pays.
Premier semestre 1966...	58.544	29.175	15.480	114.455
Premier semestre 1967.....	49.226	33.530	13.625	108.920

Ici encore, la baisse de divers pays s'oppose à la hausse de l'Italie (Fiat est devenu le premier importateur en France).

B. — Perspectives.

Dans les premiers mois de 1967, une certaine inquiétude avait vu le jour. Il est, en effet, bien connu que l'automobile doit croître à un taux moyen de l'ordre de 4 à 5 % lié au développement du niveau de vie du pays mais que cette croissance n'est pas régulière, des périodes de croissance très rapide alternant avec des périodes sinon de récession du moins de croissance très limitée. Tout permettait de craindre que, depuis le début de l'année, l'on ne soit entré dans une phase de ce dernier type. En fait, les chiffres rappelés ci-dessus montrent que l'automobile française s'est maintenue cette année à un très haut niveau. De plus, deux éléments favorables sont intervenus récemment : les chiffres dont il a été fait état sont des chiffres moyens couvrant l'ensemble des constructeurs. Or, pour les quatre grands constructeurs, deux (Renault et

Peugeot) sont en augmentation et deux (Citroën et Simca) en baisse et ces deux derniers présentent au Salon de l'Automobile des modèles nouveaux, ce qui a toujours pour effet de relancer la production.

Enfin, la dernière enquête de sondage effectuée par l'I.N.S.E.E. est optimiste quant aux prévisions d'achat des ménages en voitures automobiles. Les prévisions à court terme sont donc optimistes. A plus longue échéance, les perspectives peuvent également être considérées comme favorables, du moins dans la mesure où les opérations de restructuration entreprises de développeront, amenant une amélioration de la situation financière et du rythme d'investissement.

4° Le renforcement des structures industrielles françaises.

A. — *Les objectifs du V^e Plan.*

Le V^e Plan de développement économique et social a mis l'accent sur la contribution de l'industrie au développement économique : « C'est sur elle que repose en grande partie la possibilité de développer la production dans la stabilité et de maintenir le plein emploi de la population active ». Et M. Pierre Massé, alors Commissaire Général du Plan, avait déclaré à la fin de l'année 1965 : « Notre entrée sans esprit de retour dans l'univers de la compétition aura cette conséquence que la Nation et son industrie gagneront ou perdront ensemble le combat pacifique qui va se livrer ». C'est pourquoi les pouvoirs publics ont entendu poser dans le V^e Plan les bases d'une politique de développement industriel à moyen et à long terme et marquer, par des décisions concrètes, leur volonté d'apporter à l'industrie un soutien actif dans la période critique qu'elle traverse.

Dans ce contexte, le premier objectif fixé à l'industrie française est de renforcer sa position compétitive à l'échelle européenne et mondiale. Pour atteindre cet objectif, l'industrie française, moins développée que celle des grands pays industriels, doit renforcer ses structures à la fois par la concentration et la spécialisation, le nombre des entreprises ou des groupes de taille internationale devant, dans la plupart des grands secteurs de l'industrie, être très limité, souvent même réduit à un ou deux.

B. — *Les regroupements réalisés.*

De fait, d'importants accords de fusion ou de concentration ont été réalisés en France au cours des deux dernières années, tels que :

— dans la construction électrique :

— l'accord en deux étapes qui a réuni, dans un premier temps, la Société Thomson-Houston et Hotchkiss-Brandt et, dans un second temps, Thomson-Brandt et la C. S. F. (Compagnie de télégraphie sans fil) ;

— le regroupement entre la Continental Edison, Ribet-Desjardins et Sonneclair ;

— l'absorption de Neyrpic par Alsthom ;

— le regroupement de certaines activités (composants électroniques) de la Compagnie générale d'électricité, de la Compagnie française Philips et de la Radiotechnique au sein d'une même société ;

— dans l'industrie mécanique :

— l'association entre Babcock et Wilcox, les chantiers de l'Atlantique et Fives-Lille-Cail ;

— dans l'industrie automobile :

— l'absorption de Berliet par Citroën ;

— les accords Renault-Peugeot ;

— dans l'industrie alimentaire :

— la réunion de Gervais et de Danone, la fusion de Goulet-Turpin avec la Ruche moderne et l'Economie moderne ;

— dans l'industrie textile :

— la fusion entre la Lainière de Roubaix et les Etablissements François Masurel de Tourcoing ;

— dans l'industrie chimique ou électrométallurgique :

— les fusions entre Kuhlmann, Ugine et Produits Azotés, Boussois et Souchon-Neuvesel, Péchiney et Tréfimétaux, ainsi qu'entre les deux entreprises publiques qu'étaient l'O. N. I. A. et les Mines domaniales de potasse d'Alsace devenues Entreprise minière et chimique, enfin le rapprochement entre les Charbonnages de France et les Produits chimiques d'Auby ;

— sur le plan financier, l'accord entre la Société Schneider, le Groupe Empain et la Banque de l'Indochine, celui entre la Compagnie de Suez et la Compagnie de Pont-à-Mousson, la fusion enfin, entre le Comptoir National d'Escompte et la B. N. C. I. devenus Banque Nationale de Paris ;

— dans l'industrie sidérurgique :

— la concentration entre Usinor et Lorraine-Escaut, ainsi que la fusion envisagée entre Sidelor et la Société de Wendel.

On a pu, ainsi, parler d'un remodelage de l'industrie française.

Le Gouvernement a d'ailleurs facilité ces opérations de fusions et de concentrations.

C. — *Les incitations des pouvoirs publics.*

Les pouvoirs publics se sont en effet efforcés d'encourager les entreprises à réaliser des concentrations lorsqu'elles sont jugées indispensables. Leur action a consisté à provoquer des regroupements d'entreprises à l'intérieur des différentes branches de l'industrie et à lever les obstacles que ceux-ci peuvent rencontrer ou à faciliter la solution des problèmes financiers inhérents à tout effort de concentration.

L'action de l'Etat en faveur de la concentration s'est exercée essentiellement par l'établissement d'un cadre législatif favorable aux fusions, notamment en matière fiscale, et par le concours du F. D. E. S. et des organismes publics aux opérations de restructuration, qu'il s'agisse de favoriser les contacts entre sociétés ou d'accorder des facilités particulières de crédit.

L'année 1967 marquera une étape importante dans la politique d'incitation à la concentration grâce aux mesures prises par ordonnance en application de la loi du 22 juin 1967, les dispositions ainsi adoptées concernant le régime fiscal des fusions et les formalités à observer en cas de concentration.

Le régime fiscal des fusions a fait l'objet de trois mesures qui resteront en vigueur jusqu'à la fin du V^e Plan :

— étalement sur quatre ans de l'imposition, au taux de 10 %, des plus-values à long terme, qui était exigible immédiatement ;

— octroi d'un différé de trois ans pour l'imposition des plus-values, qui sera répartie de la quatrième à la dixième année suivant l'opération de fusion (régime actuel : étalement sur dix ans à partir de la fusion) ;

— suspension de l'imposition, au taux de 8 %, des plus-values réalisées en cas de fusion par les dirigeants détenant une participation supérieure à 25 % du capital.

Ces dispositions ont une valeur particulière puisque la loi du 12 juillet 1965 avait déjà supprimé pratiquement tout prélèvement fiscal exceptionnel à l'occasion des opérations de concentration.

Sur le plan juridique, les dispositions de la loi du 24 juillet 1966 sur les sociétés commerciales, touchant la défense des intérêts des obligataires, sont modifiées de manière à faciliter les concentrations.

En effet, sous le régime de cette loi, la société débitrice ne pouvait passer outre à l'opposition des obligataires à une opération de fusion qu'en offrant de rembourser les obligations. De tels remboursements pouvaient, dans certains cas, représenter une charge financière très lourde, de nature même à décourager certains projets de concentration.

Désormais, les obligations devront former opposition à la fusion pour obtenir éventuellement, par décision de justice, droit à remboursement. Leurs intérêts légitimes pourront donc toujours être sauvegardés, sous réserve de l'appréciation impartiale des intérêts des deux parties.

Sur le plan financier, le lancement des trois emprunts nationaux d'équipement en 1965, 1966 et 1967 s'est accompagné d'un effort particulier pour développer les concentrations d'entreprises et les créations d'usines communes à plusieurs firmes. La répartition de l'emprunt de 1965, notamment, a été effectuée compte tenu de l'intention manifestée par des entreprises importantes de consolider leurs propres structures ou de s'associer à des entreprises jusqu'ici concurrentes. C'est dans le même sens qu'ont été affectées les dotations du F. D. E. S. en 1966 et 1967 réservées à l'industrie : il a été entendu qu'elles bénéficieraient principalement à des opérations de restructuration.

Dans les secteurs les plus menacés, des mesures particulières doivent compléter la politique générale du Gouvernement en la matière. Un décret du 24 décembre 1965 créant une taxe parafiscale dont le produit doit être en partie affecté à la rénovation de l'industrie textile a eu pour objet d'encourager la mise en œuvre de programmes de restructuration de cette industrie et de la rendre ainsi plus compétitive. L'extension de l'aide apportée par cette taxe à des opérations de modernisation des secteurs textiles les plus menacés est étudiée au sein d'un groupe de travail qui rassemble les représentants de la profession et de l'administration.

Plus récemment, la convention passée entre les industriels de la sidérurgie et les pouvoirs publics permet la réalisation d'un plan dont l'un des objets est le renforcement des structures de cette industrie (1).

Mais il serait dangereux de considérer que les fusions et les concentrations sont une fin en soi et qu'une entreprise plus grande qu'une autre est forcément plus rentable. La concentration n'est donc pas une panacée et une petite entreprise bien gérée peut garder sa chance dans la compétition commerciale. Il n'en reste pas moins que dans un certain nombre de secteurs ne peuvent subsister que des entreprises de grande dimension. Car, comme le note M. Octave Gelinier : « S'il est absurde de prétendre que la dimension entraîne la compétitivité..., par contre, il est certain que la compétitivité entraîne la dimension ».

Mais la dimension nationale étant manifestement dépassée dans certains secteurs, il importe de s'acheminer vers la création de sociétés de statut européen qui éviteront une dispersion des efforts et un gaspillage des investissements.

A ce propos, il faut noter, en premier lieu, qu'il ne s'agit pas seulement de constituer des entreprises de taille internationale, mais d'envisager des entreprises de type international qui détermineront leur stratégie non pas en fonction du marché intérieur, ni même du marché européen, mais en fonction du marché mondial. Une telle firme doit être présente sur tous les marchés, soit par son réseau commercial, soit par ses filiales de production. Et on peut concevoir qu'une telle entreprise répartirait son activité en France, en Europe et dans le reste du monde. La caractéristique

(1) Cf. Pour des développements plus importants concernant cet accord, le présent rapport (page 53).

d'une telle entreprise est donc son implantation mondiale et non plus sa capacité d'exportation. C'est d'ailleurs l'orientation qu'ont déjà prise les grandes firmes américaines, dont on peut dire qu'elles sont devenues des sociétés multinationales. C'est ainsi que Singer effectue 65 % de ses ventes hors des Etats-Unis, Colgate Palmolive plus de 50 %, Caterpillar Tractor 43 %, Corn Products 44 %, Chrysler 31 %, Ford et General Motors 22 %. Il semble donc que nous nous orientons vers une ère d'internationalisme économique au cours de laquelle des sociétés d'importance mondiale, nées jusqu'alors le plus souvent aux Etats-Unis d'Amérique du Nord, en viendront à dominer l'économie du globe.

Mais la politique d'adaptation des structures ne peut être efficace que si elle est accompagnée d'efforts importants pour améliorer l'organisation et la gestion des entreprises. Par ailleurs, les fusions et concentrations ne doivent pas être considérées comme la seule solution aux problèmes de dimension posés dans une économie moderne. Les accords de spécialisation, groupements d'entreprises, bourses de sous-traitances doivent également être encouragées.

Il n'est d'ailleurs pas possible de s'arrêter en chemin. La suppression des barrières douanières entre les Six le 1^{er} juillet 1968, l'abaissement des droits de douane vis-à-vis des pays tiers décidé par le « Kennedy Round » vont intensifier la concurrence.

Or, les entreprises américaines sont mieux préparées que les entreprises européennes à utiliser les avantages de la libération des échanges. Elles ont, en effet, d'ores et déjà des unités de production à la dimension d'un marché de 180 millions de consommateurs. En conséquence, ou bien l'Europe laisse les capitaux américains s'emparer peu à peu de ces entreprises, ou bien elle dresse un front uni non pas pour barrer la route aux Américains, mais pour faire aussi bien qu'eux (1).

On mesure ainsi combien sont importantes la définition de la nouvelle stratégie industrielle et sa mise en œuvre par le Gouvernement dans le cadre du V^e Plan.

(1) Albin Chalandon : « Une solution neuve pour faire surgir des entreprises européennes de taille mondiale », dans *Communautés européennes*.

III. — LES MESURES D'ENCOURAGEMENT A L'ARTISANAT

(Chapitre 44-01.)

Il y a, en France, 850.000 entreprises artisanales réalisant un chiffre d'affaires de l'ordre de 45 milliards de francs. Aussi, peut-on considérer que les crédits d'encouragement à l'artisanat rassemblés sous le chapitre 44-01 qui atteignent, pour 1968, 1.150.000 F, sont particulièrement minimes. Encore, pour être objectif, faut-il souligner qu'ils sont cependant en augmentation de 3.400.000 F si l'on tient compte du fait que les crédits de promotion sociale dans l'artisanat, qui figuraient antérieurement à ce chapitre, ont été inscrits au « fonds » de la formation professionnelle et de la promotion sociale créé sous le chapitre 43-03 dans le budget des Services du Premier Ministre.

Quoi qu'il en soit, l'utilisation des crédits ouverts au chapitre 44-01 du budget du Ministère de l'Industrie en 1967 et prévus pour 1968 est la suivante :

Subventions pour l'organisation d'expositions artisanales.

En 1967, le crédit de 105.000 F a permis à l'artisanat français de participer à des expositions dans un cadre aussi bien international que national.

Le Ministère de l'Industrie a présenté une sélection des produits de l'artisanat d'art français à l'exposition internationale artisanale de Florence et accordé son aide à la participation française à la foire allemande de l'artisanat et des métiers de Munich.

Il a également accordé son soutien aux chambres de métiers et aux diverses organisations artisanales qui ont organisé des expositions en divers points de la France.

En 1968, cette politique sera poursuivie, en liaison, sur le plan commercial, avec la Société de Commercialisation des Métiers d'art français (S. O. C. O. M. A. F.).

*Subvention pour l'encouragement à l'artisanat
et au travail de qualité.*

Depuis 1963, le montant du crédit inscrit à cet article demeure inchangé à 28.000 F et permet de maintenir le concours national d'apprentissage artisanal et d'encourager les maîtres d'apprentissage en leur décernant des prix et des « médailles d'apprentissage du Ministère de l'Industrie ».

Centre d'études internationales de l'artisanat (C. E. I. A.).

Ce Centre, fondé en 1949 sous les auspices de l'Institut de droit comparé de l'Université de Paris, à la demande du Ministère de l'Industrie, est le seul en France à se consacrer à des études juridiques, économiques et sociologiques intéressant l'artisanat (1).

La subvention de 10.000 F qui a été accordée en 1967 au C. E. I. A. et qui est également prévue pour 1968 a pour but de faciliter ses études et leur publication.

Parmi celles-ci, on peut citer des sujets aussi divers que : la notion d'entreprise artisanale, l'influence d'une implantation industrielle isolée sur le comportement de l'artisanat d'une zone rurale, les comparaisons entre l'organisation de l'artisanat, la qualification professionnelle et les conditions d'exercice des métiers artisanaux en France et aux Pays-Bas.

*Encouragement à la formation professionnelle
dans le domaine de l'artisanat.*

Le but de cette action est d'encourager la formation professionnelle en accordant une certaine aide aux maîtres d'apprentissage du secteur des métiers dont les apprentis ont été reçus à l'un des examens sanctionnant l'apprentissage. Le succès de la réforme entreprise dans le secteur des métiers dépend en effet en grande partie de la valeur des chefs d'entreprises et de leurs qualités professionnelles — qualités d'hommes d'abord — puis surtout qualités d'hommes de métiers.

(1) Il est dirigé par le Professeur Stouffet, de la faculté de droit et des sciences économiques de Clermond-Ferrand.

Le développement économique de l'artisanat ne peut donc trouver un essor durable que dans la mesure du développement parallèle de la formation professionnelle, notamment par l'apprentissage.

C'est pour encourager les maîtres d'apprentissage qui se consacrent à la formation d'apprentis que le Département a instauré depuis 1962 un régime de primes en faveur de ces maîtres.

En 1965 et 1966, un crédit de 3.900.000 F avait permis de porter à un montant moyen de 500 F les primes attribuées qui étaient de l'ordre de 7.500. En 1967, un crédit de 6 millions de francs (en augmentation de 2.100.000 F) sera réparti entre environ 16.000 maîtres dont les uns percevront une prime de 500 F, les autres une prime de 150 F seulement (il s'agit dans ce dernier cas de maîtres d'apprentissage du bâtiment qui perçoivent concurremment, du Comité central de Coordination de l'apprentissage du bâtiment, une prime d'un montant moyen de 350 F).

L'augmentation de 1 million de francs inscrite au projet de loi de finances pour 1968 permettra de délivrer environ 2.500 primes supplémentaires et, sans toutefois donner le moyen de récompenser la totalité des maîtres d'apprentissage, autorisera une répartition plus équitable entre les différentes professions dans lesquelles le problème de la formation des apprentis est le plus aigu.

Votre Commission des Affaires économiques et du Plan ne peut qu'encourager le Ministre de l'Industrie à persister dans cette voie qui doit faciliter la formation professionnelle des artisans.

Subvention en faveur de l'artisanat d'art et de l'exportation.

Les crédits inscrits à cet article en 1967, 600.000 F, en augmentation de 400.000 F sur l'année précédente, ont permis d'accentuer les actions en faveur des métiers d'art.

La *Maison des Métiers d'Art Français* (M. M. A. F.), association créée à l'initiative du Ministère de l'Industrie et ayant passé avec lui diverses conventions qui précisent ses tâches et ses buts, avait pu, grâce aux subventions reçues jusqu'en 1966, entamer une première série d'actions :

- recensement de la production actuelle des métiers d'art ;
- recherche et sélection des productions nouvelles ;
- présentation des créations des métiers d'art ;
- création de centres régionaux.

L'augmentation des crédits a permis, en 1967, le transfert du siège social de la M. M. A. F. dans de nouveaux locaux, ceux de l'Hôtel de Sens, où elle était jusqu'ici installée et qui avaient été gracieusement mis à sa disposition, se trouvant trop exigus. Elle a rendu également possible la poursuite de l'action régionale.

Cette politique sera maintenue en 1968, en liaison étroite avec l'Assemblée permanente des chambres de métiers, sur le plan national, et des chambres de métiers sur les plans régional et départemental.

Par ailleurs, pour engager dans des conditions satisfaisantes l'action de « commercialisation » qui est la suite logique des efforts de sélection précédemment entrepris, une *société de commercialisation des métiers d'art français* (S. O. C. O. M. A. F.) a été créée en 1967. Elle a reçu l'aide du Ministère de l'Industrie pour le financement des premières études de marché indispensables au démarrage de son action.

*Subvention au Centre d'études et de perfectionnement
de l'artisanat et des métiers (C. E. P. A. M.).*

Les crédits affectés à ce Centre passent de 750.000 F à 900.000 F.

A la demande de l'ensemble des organisations institutionnelles et professionnelles de l'artisanat, le Ministère de l'Industrie a, en effet, dès le début de 1966, procédé à la création d'un centre d'études et de perfectionnement de l'artisanat dont l'Assemblée générale constitutive s'est tenue le 7 décembre 1966. Se substituant à l'ancien centre national d'études techniques et économiques de l'artisanat, ce centre aura pour tâche d'étudier toutes mesures tendant à accroître la productivité du secteur des métiers, de proposer toutes mesures susceptibles d'améliorer la promotion sociale dans le cadre de la loi du 31 juillet 1959, de définir un programme d'actions concertées entre les pouvoirs publics et les organisations professionnelles des métiers, de favoriser les échanges d'expériences entre les animateurs des actions de perfectionnement et de productivité des chambres de métiers et des organisations professionnelles.

L'élargissement considérable du programme d'action du C. E. P. A. M. par rapport au C. N. E. T. E. A. a justifié un accroissement des crédits budgétaires mis en 1967 à la disposition du nouvel organisme.

Dès cette année, en effet, un crédit de 750.000 F a permis le démarrage de ce programme et donnera notamment au C. E. P. A. M. la possibilité de mener à bien la formation d'une quatrième promotion d'assistants techniques des métiers.

Par ailleurs, le C. E. P. A. M. a engagé, en liaison étroite avec l'Association Française pour l'Accroissement de la Productivité, une étude socio-économique dans le secteur des métiers et une première série de réalisations dans le domaine des procédés de perfectionnement audio-visuels.

L'accroissement de 150.000 F prévu pour 1968 permettra le « recyclage » des Assistants techniques des métiers en fonction ainsi que des actions intéressant l'ensemble du secteur des métiers (journées d'études sur les problèmes communs).

Promotion sociale.

Les crédits inscrits jusqu'ici à cet article provenaient des moyens budgétaires mis à la disposition du Premier Ministre (délégation générale à la promotion sociale) et répartis, par le comité de coordination de la promotion sociale, entre les Départements ministériels intéressés.

L'intervention de la loi n° 66-892 du 3 décembre 1966, d'orientation et de programme sur la formation professionnelle, a rendu caduque cette procédure et c'est maintenant le Conseil de gestion du Fonds de la formation professionnelle et de la promotion sociale qui détermine pour chaque Département ministériel le montant des crédits accordés.

En 1967, une somme de 2.500.000 F sera mise à la disposition du Ministère de l'Industrie et permettra de développer la politique précédemment suivie pour offrir aux artisans, par l'intermédiaire de leurs Chambres de Métiers et de leurs organisations professionnelles, les moyens propres à assurer leur perfectionnement professionnel et leur promotion sociale.

Le C. E. P. A. M., nouvellement créé (cf. *supra* art. 7) intervient de son côté pour définir la meilleure utilisation possible de ces crédits et assurer la coordination des diverses actions.

Pour 1968, il a été demandé au conseil de gestion du Fonds de la formation professionnelle et de la promotion sociale d'accorder au Ministère de l'Industrie une somme de 7.600.000 F destinée :

a) A la poursuite de ces actions ;

b) A la création, dans le cadre de la loi du 3 décembre 1966, de deux centres de perfectionnement professionnel ; le premier sera l'œuvre des organisations professionnelles de l'artisanat rural, l'autre résultera d'une initiative prise par les chambres de métiers de la région de Bourgogne.

*Subvention au Comité d'entente des organisations
artisanales françaises.*

Le Comité d'entente des organisations artisanales françaises assume, sur le plan international, la représentation de ces organisations au sein des organismes internationaux suivants :

- Fédération internationale de l'artisanat ;
- Union de l'artisanat de la Communauté Economique Européenne ;
- Union internationale de l'artisanat et des petites et moyennes entreprises.

Compte tenu de l'intérêt qui s'attache à ce que les artisans français soient représentés dans ces différents organismes, un crédit de 60.000 F a été accordé en 1967 pour le soutien de ce comité d'entente et maintenu en 1968.

IV. — BUREAU DE RECHERCHES GEOLOGIQUES ET MINIERES

1° L'activité du B. R. G. M. en 1967.

Le Bureau de recherches géologiques et minières, chargé de promouvoir la recherche et l'exploitation des ressources du sous-sol, à l'exclusion des hydrocarbures, s'efforce de mettre en évidence des indices de substances minérales par une prospection régionale qu'il poursuit méthodiquement.

En France, cette activité est développée par l'intermédiaire d'équipes implantées en province (Bretagne - Vendée, Massif Central, Sud-Est, Cévennes, Sud-Ouest, essentiellement).

En 1967, les travaux d'études d'indices menés en France portent notamment dans le détroit poitevin sur plomb, zinc et barytine ; en Bretagne sur étain, wolfram mercure, grès à titane et à zircon ; dans les Alpes sur cuivre, plomb et zinc ; dans les Cévennes sur plomb et zinc, ainsi que sur tungstène. Les études ont porté également sur la recherche en eau souterraine dans de nombreuses régions.

Une mention particulière doit être faite des gisements de plomb et zinc de Carboire et de Saube ; de tungstène de Salau, dans les Pyrénées ; des grès à titane et à zircon de Merrien, en Bretagne ; des découvertes en eau souterraine dans la région de Montereau dans le Gers, à Nogaro, où un sondage a donné une eau artésienne de bonne qualité.

Dans les Départements et Territoires d'Outre-Mer, en 1967, cette activité de prospection est très réduite et plus spécialement orientée vers la recherche de ressources en eau et vers des problèmes de fondation d'ouvrages de travaux publics et d'édifices.

En zone franc, en Afrique noire et à Madagascar, le Bureau agit souvent pour le compte des pays intéressés en qualité d'organisme de coopération technique pour leurs prospections ou leurs recherches. Des centres techniques et scientifiques notables ont été maintenus, en particulier à Dakar, Brazzaville, Yaoundé et Tananarive.

Il existe aussi des bases secondaires au Niger, en Haute-Volta et au Tchad. Le Bureau participe à l'étude et à la mise en valeur des gisements découverts et dispose, de par son activité passée, de participations dans les importantes sociétés d'exploitation de manganèse du Gabon, de phosphate du Sénégal et du Togo, du fer de Mauritanie et de Guinée, ainsi que dans la société qui met en exploitation le gisement de potasse de Molle, au Congo-Brazzaville.

A l'étranger *hors zone franc*, le développement de l'activité du Bureau a été moins grande faute de fonds analogues au Fonds d'aide et de coopération. Des interventions ont pu malgré tout être financées par prélèvement sur la dotation annuelle du Ministère de l'Industrie. C'est ainsi que des recherches ont pu être faites en Espagne (étain) et une mission installée au Canada. Des pourparlers se poursuivent avec le Chili (cuivre) et la Thaïlande (étain). L'augmentation, en 1967, de la dotation annuelle du Ministère de l'Industrie a permis d'étendre ces actions en Malaisie.

Enfin, le B. R. G. M. a pu passer des contrats de travaux à l'entreprise pour le compte de certains gouvernements, en particulier en Arabie, où la convention a été renouvelée.

L'activité du Bureau à l'étranger se trouve notablement facilitée par l'autorisation qui lui a été donnée par le Gouvernement d'utiliser sa filiale, la Société d'Etudes, de Recherches et d'Exploitations minières (S. E. R. E. M.) pour traiter en son lieu et place avec les Etats ou sociétés étrangères, ce qui lui était antérieurement difficile du fait de son statut d'établissement public. La S. E. R. E. M. a elle-même créé une filiale au Canada pour des recherches de cuivre.

Le développement de l'ensemble de ces activités s'appuie sur des recherches scientifiques et techniques en vue d'améliorer les méthodes et les matériels de prospection, de recherche et de mise en valeur des ressources minérales ; environ 8 % des crédits mis en œuvre par le Bureau sont consacrés à ces études.

A la demande des milieux professionnels et scientifiques intéressés un effort va être fait dans le domaine de la valorisation des substances minérales par traitement physique ou chimique. De même un effort notable est opéré dans le domaine des études relatives aux méthodes de recherches des gisements (géophysique,

géochimie, géologie prévisionnelle, géostatique notamment). Enfin un effort particulier porte sur l'étude des conditions de gisement de l'eau souterraine.

Dans ses attributions, le Bureau a par ailleurs un rôle important d'organisme géologique national. L'activité du Service géologique national, telle qu'elle est conçue dans d'autres pays, est assurée en France en partie par le Bureau de Recherches Géologiques et Minières et en partie par le Service de la carte géologique.

Ces deux services seront fusionnés le 1^{er} janvier 1968 et, à l'avenir, toutes les tâches qui incombait à l'un et à l'autre (cartes géologiques, publications de mémoires, archivage et documentation géologiques résultant des déclarations de travaux souterrains, inventaire des indices et gisements, cartes relatives à la géologie de l'eau, des travaux publics, certaines mesures géophysiques) seront accomplies par le B. R. G. M. en France et dans les Départements et Territoires d'Outre-Mer.

2° Orientation des programmes B. R. G. M. en 1968.

Cette orientation se situe dans l'axe des activités des années écoulées :

Amélioration de la connaissance générale du sol et du sous-sol français (Métropole, Départements et Territoires d'Outre-Mer) ;

Amélioration de l'approvisionnement du pays en matières premières minérales.

La France est importatrice d'une grande partie des matières premières nécessaires à son industrie. Il importe de veiller à disposer, grâce à des travaux menés avec continuité, d'un minimum de ressources métropolitaines exploitables dans des conditions économiques valables. Mais il convient aussi d'éviter que les intérêts français soient absents des grandes entreprises minières exploitant des gisements hors France, de manière à disposer de garanties d'approvisionnement dans les meilleures conditions.

Les efforts entrepris par le B. R. G. M., en liaison avec les groupes privés français, portent plus spécialement sur les métaux pour lesquels la situation est préoccupante (étain, cuivre, molybdène, argent, métaux rares) ou pour ceux qui suscitent une certaine inquiétude à court terme (plomb, zinc, cobalt, titane).

Les travaux du B. R. G. M. vont donc porter :

— sur la mise au point de nouvelles méthodes de prospection et de traitement des minerais (recherches dont les résultats seront utilisables par l'ensemble des groupes industriels français) ;

— sur la recherche de nouveaux gisements, tant dans les territoires français, métropolitains et d'Outre-Mer, qu'à l'étranger. Le sous-sol français, du fait de sa variété géologique, offre encore certaines possibilités malgré sa superficie limitée ; il est évident que les ressources à en attendre sont insuffisantes pour assurer notre approvisionnement. La recherche minière dans le plateau continental et à l'étranger constitue donc un élément indispensable, peut-être le plus important, de l'action à poursuivre et à intensifier. L'effort du B. R. G. M. se poursuivra en liaison étroite avec les sociétés privées intéressées pour effectuer des recherches minières à l'étranger aussi bien que dans les pays de la zone franc qu'en dehors de cette zone.

3° Ressources financières.

Le budget du Bureau de Recherches Géologiques et Minières dépend de plusieurs sources de financement. Cet établissement public travaille, en effet, aussi bien au titre de dotations ou subventions de l'Etat ou de fonds destinés au développement des pays d'Outre-Mer français ou à la coopération avec les pays en voie de développement qu'à l'entreprise pour le compte de collectivités publiques françaises ou étrangères. Le Bureau travaille également en association avec les groupes industriels et parfois aussi à l'entreprise pour leur compte.

L'origine du financement conditionne la répartition de son activité. Près de la moitié de celle-ci était encore récemment située en Afrique noire et à Madagascar ; cette part cependant tend à décroître.

Les ressources financières du Bureau en 1967 se montent à *environ 90 millions* de francs et sont essentiellement les suivantes :

a) 40 millions de francs (dont 9 affectés à des investissements immobiliers, principalement à Orléans) du Ministère de l'Industrie ;

2 millions de francs de fonds de concours ou conventions avec des organismes publics pour des travaux en France ;

1 million de francs de subventions en travaux à l'entreprise du F. I. D. O. M. (Départements d'Outre-Mer) ;

25 millions de francs (dont 10 au titre de subvention, le solde par l'intermédiaire de conventions avec les Etats) du Fonds d'aide et de coopération (Afrique noire et Madagascar) ;

2 à 3 millions de conventions avec les services français chargés de la coopération hors zone franc ;

3,5 millions de crédits de report,

soit donc environ 74 millions de francs en provenance de subventions, contrats en provenance d'organismes publics français.

b) 6 millions de francs de produits financiers (dividendes...) ;

c) 15 millions de francs en provenance de travaux pour tiers, publics ou privés, ou de la part des associés dans des syndicats gérés par le Bureau.

Pour 1968, les prévisions de ressources financières susceptibles d'être faites sont de l'ordre de 95 à 100 millions.

Il apparaît que les ressources du Bureau seront, pour l'année 1968, du même ordre que celles de l'année 1967 ; suivant le résultat des négociations menées par cet organisme, il y aura soit une stagnation, soit un accroissement qui pourrait être au maximum de 10 % en raison de l'évolution des travaux pour tiers.

CONCLUSION

Les *crédits* du budget du Ministère de l'Industrie qui ont dépassé pour la première fois le milliard de francs en 1966 et le milliard et demi en 1967 atteignent 1,8 milliard de francs en 1968. Cette augmentation rapide est due essentiellement à l'accroissement de la subvention affectée à la reconversion et à la modernisation des Charbonnages qui représente, en 1968, 80 % de la dotation budgétaire totale du Ministère.

En ce qui concerne la *réorganisation des services* de ce département ministériel, votre Commission des Affaires économiques et du Plan a pris connaissance avec satisfaction de l'amélioration des conditions de fonctionnement du Service des instruments de mesure. Par ailleurs, elle approuve pleinement la création de la Direction générale de la politique industrielle qui doit permettre à ce département ministériel de jouer un rôle dynamique vis-à-vis de l'industrie française. Il sera, certes, fondamental d'articuler l'action de la nouvelle Direction générale avec celle du Comité de développement industriel et du Comité des entreprises nationales fonctionnant au Commissariat général du Plan. Mais en cette période de mutation économique, il importait que le Gouvernement disposât d'un instrument de coordination des activités des directions techniques, soucieux en outre de débarrasser l'industrie française des entraves qui freinent inutilement son développement, et de lui apporter un soutien dès lors que ses objectifs sont conformes aux directives gouvernementales. Par ailleurs, tout en étant favorable à la création récente du Bureau des fusions et regroupements d'entreprises, votre Commission souhaite que ce nouvel organisme s'occupe plus particulièrement des entreprises de moyenne dimension, souvent mal adaptées à la complexité des moyens à mettre en œuvre pour la réorganisation de leurs structures.

Votre Commission des Affaires économiques et du Plan s'est cependant demandée pourquoi le nouveau Bureau des fusions n'avait pas été intégré au sein de la Direction générale de la politique industrielle puisqu'il doit faciliter l'*évolution des structures de l'industrie française* vers la concentration à ce qui semble devoir incomber à cette direction.

Il ne s'agit d'ailleurs pas de créer une rivalité entre les petites et moyennes entreprises et les entreprises de taille internationale, mais de viser à ce que les unes et les autres soient placées dans les meilleures conditions possibles pour devenir compétitives.

En effet, la suppression des barrières douanières entre les Six, le 1^{er} juillet 1968, et l'abaissement des droits de douane vis-à-vis des pays tiers décidé dans le cadre de la négociation Kennedy, vont intensifier la concurrence. De ce fait, la France doit viser à créer sur son territoire un plus grand nombre d'entreprises de taille internationale. Des regroupements ont déjà été réalisés et les Pouvoirs publics ont mis au point des incitations, tant fiscales que financières, à la modernisation des structures industrielles de notre pays. Les opérations de fusion et de concentration doivent donc être multipliées et complétées par des accords de spécialisation, des groupements d'entreprises et la création de bourses de sous-traitance.

Il importe en effet que les entreprises américaines, déjà adaptées à un marché de 180 millions de consommateurs, trouvent en face d'elles des entreprises européennes de taille mondiale susceptibles de les concurrencer.

Ce développement industriel, qui devra aller s'accéléralant, nécessitera un approvisionnement en énergie croissant évalué à 200 millions de tonnes d'équivalent-charbon en 1970 et 250 millions de tonnes en 1975.

Dans *les Charbonnages*, le déficit doit se situer, selon les prévisions, à un milliard et demi de francs environ en 1968. Compte tenu de la réduction de la consommation de charbon, il apparaît que la production des houillères sera inférieure en 1970 à la limite la plus basse fixée par le V^e Plan. Sur la base du rythme de réduction actuel, 4 % par an, la production française serait de 48 millions de tonnes en 1968, 46 en 1969 et 44 en 1970. Cette réduction s'accompagnerait d'un accroissement de la productivité de 2,5 % par an, en sorte que les effectifs devraient diminuer annuellement de 8 à 9 % ; mais si les effectifs diminuent, les salaires augmentent de 5,5 % en moyenne par an, tandis que de leur côté les recettes décroissent de 4 %, tant en raison de la réduction du volume des ventes que de la baisse du prix de certains charbons. Dans ces conditions, le déficit ne peut que s'accroître à un rythme voisin de 200 millions de francs par an, c'est-à-dire atteindre 2 milliards de francs en 1970.

Mais le problème social est plus angoissant encore que la situation financière. Le rythme de réduction des effectifs des houillères nécessite la mise sur pied d'un programme de reconversion sans aucune mesure avec ce qui a déjà été entrepris. Il faut donc jouer à fond et avec réalisme la carte de la reconversion et, en conséquence, faire bénéficier les régions minières de l'aide à l'industrialisation la plus forte, intensifier l'action des bureaux d'industrialisation et de la « Société financière pour favoriser l'industrialisation des régions minières », créer de nouvelles zones industrielles dans les régions minières, donner, enfin, aux jeunes la possibilité d'acquérir une formation professionnelle et aux adultes une nouvelle qualification.

Dans le domaine de *l'énergie électrique*, on observe un certain ralentissement de la croissance de la consommation qui avait été de 8,1 % en 1964 et qui, pour la troisième année consécutive, est voisine de 6,5 %. Electricité de France doit cependant faire face à des investissements considérables dont le montant doit atteindre, en 1968, 5 milliards 50 millions de francs, en augmentation de 5 % par rapport à ceux de 1967.

La dernière hausse des tarifs (4,80 % au 15 juillet 1967), qui est sensiblement supérieure à l'augmentation du niveau général des prix, doit permettre à Electricité de France d'affecter au financement des investissements de 1968 deux milliards de francs (contre 1 milliard 450 millions en 1967) de ressources propres. En outre, pour la quatrième année consécutive, le Gouvernement affecte à cette entreprise une dotation en capital qui doit atteindre, en 1968, un milliard de francs. Malgré ces éléments favorables, cette entreprise devra, en 1968, faire appel au marché financier pour un montant de 2 milliards de francs, représentant 40 % de ses investissements. Il faut reconnaître cependant qu'une amélioration importante a été apportée aux conditions de financement des investissements par rapport aux années précédentes.

En ce qui concerne *le secteur pétrolier*, selon l'orientation définie par le V^e Plan, les sociétés françaises doivent assurer une production sensiblement équivalente à la consommation nationale et approvisionner 50 à 60 % du marché.

Leur rôle est d'autant plus important que la consommation de pétrole représente maintenant en France 45 % et celle du gaz naturel 5 % de la consommation globale d'énergie qui a atteint 175 millions de tonnes d'équivalent-charbon en 1966.

En face de cette consommation en rapide expansion, la production pétrolière de l'ensemble de la zone franc est également croissante et devrait atteindre 44 millions et demi de tonnes en 1967 dont 38 millions en provenance de l'Algérie qui n'intervient cependant, compte tenu des livraisons à d'autres pays que la France, que pour 31 % dans l'approvisionnement de la métropole en pétrole brut. Le développement de notre consommation de pétrole devant se poursuivre pour atteindre 100 millions de tonnes en 1975 (plus de 50 % de notre consommation totale d'énergie), le souci de l'indépendance nationale ainsi que la recherche du moindre coût pour la Nation impliquent l'intervention à l'étranger d'opérateurs français et le contrôle par des sociétés françaises d'un plus grand nombre de sources d'approvisionnement. C'est dans cet esprit qu'a été poursuivi un effort de prospection non seulement en Europe mais dans les différentes parties du monde afin d'assurer une diversification de nos sources d'approvisionnement de pétrole brut. L'Entreprise de Recherches et d'Activités pétrolières, la Société nationale des Pétroles d'Aquitaine et la Compagnie française des Pétroles sont les artisans de cette politique de diversification des approvisionnements.

Quant à l'accord franco-algérien sur les hydrocarbures du 29 juillet 1965, il est entré progressivement en application et les difficultés qui ont surgi entre la France et l'Algérie ont pu, d'une manière générale, être résolues dans le cadre des procédures normales de conciliation. Il reste que la diminution progressive des échanges commerciaux entre la France et l'Algérie, qui s'est aggravée depuis le mois de juin 1967 par un arrêt brutal des importations de textiles français par l'Algérie, pose un problème grave. Si cette situation devait se maintenir, le pétrole saharien ne serait plus du « pétrole franc » et perdrait donc l'un de ses principaux avantages.

En ce qui concerne le *gaz naturel*, la capacité de production de l'usine de Lacq est passée de 45 à 46 milliards de thermies et à la suite des découvertes de Meillon, la production des gisements aquitains devrait augmenter très rapidement de 10 milliards de thermies.

Par ailleurs, l'année 1967 a été marquée, d'une part, par l'accord conclu le 15 juin 1967 avec le Gouvernement algérien portant sur une importation de 3 milliards et demi de mètres cubes de

gaz naturel liquéfié, à partir de 1970 et, d'autre part, par l'arrivée en France, au mois d'octobre, du gaz hollandais, première livraison se situant dans le cadre du contrat d'importation de 100 milliards de mètres cubes en 20 ans.

Enfin, signalons que des discussions sont en cours avec les autorités soviétiques en vue d'une importation éventuelle de gaz naturel transitant par l'Italie.

Ce développement du secteur pétrolier ne doit pas faire oublier le net *ralentissement de l'expansion de l'industrie française* depuis un an, traduit notamment par l'indicateur d'alerte concernant la croissance de la production industrielle dont le taux de progression est inférieur à 2 % depuis le mois d'avril 1967. Même si la France n'est pas la seule, au sein de la Communauté Economique Européenne, à avoir souffert d'un ralentissement de l'activité industrielle et si la situation semble s'être améliorée au mois de septembre, il n'en demeure pas moins qu'un rude combat attend l'industrie française dans les années qui viennent, tant en raison de la suppression des barrières douanières entre les Six, le 1^{er} juillet 1968, que de l'abaissement des droits de douane vis-à-vis des pays tiers.

Au point de vue sectoriel, il faut noter que dans la *sidérurgie*, la convention générale conclue le 29 juillet 1966 avec l'Etat est entrée largement en application ; des conventions particulières ont été signées avec neuf sociétés sidérurgiques précisant le programme de rationalisation et d'investissement des entreprises, son plan de financement et le montant correspondant des prêts du Fonds de développement économique et social.

A propos de *l'industrie automobile* dont l'activité s'est ralentie, en 1967, non seulement en France mais en Allemagne, en Grande-Bretagne et aux Etats-Unis (tandis qu'au contraire la production était fortement croissante en Italie), il ne faut pas perdre de vue, d'une part, que les investissements des constructeurs français demeurent faibles par rapport à ceux de leurs concurrents américains qui sont dix et vingt fois supérieurs et même de certains de leurs concurrents européens qui sont doubles ou triples. Se pose donc en ce secteur le problème des ententes et concentrations entre entreprises françaises ou entre celles-ci et des entreprises européennes ; mais cette situation ne constitue qu'un aspect du renforcement nécessaire des structures industrielles françaises déjà évoqué.

A propos de *l'artisanat*, votre commission s'est félicitée de l'accroissement des crédits destinés à encourager ce secteur de l'activité économique; elle a cependant considéré qu'il fallait continuer à mettre l'accent, d'une part, sur la formation professionnelle des artisans, d'autre part, sur la création de débouchés nouveaux à l'exportation.

Enfin, elle approuve pleinement la *fusion du Bureau de recherches géologiques et minières et du Service de la carte géologique* à partir du 1^{er} janvier 1968 car elle avait précisément demandé, l'an dernier, le regroupement en un seul ensemble de ces deux services.

Sous réserve de ces observations, votre Commission des Affaires économiques et du Plan donne un avis favorable à l'adoption des crédits du budget du Ministère de l'Industrie.

ANNEXE

Le Fonds de soutien aux hydrocarbures.

Intervention de l'Etat en 1967.

Chapitre I ^{er} . — Soutien à la production nationale.....	20.000.000 F.
Chapitre II. — Aide à la recherche.....	Mémoire.
Chapitre III. — Intensification de la recherche de pétrole.....	363.000.000
Chapitre IV. — Versements de prêts.....	Mémoire.
Chapitre V. — Frais de fonctionnement.....	400.000
Chapitre VI. — Restitution de droits indûment perçus.....	100.000
Chapitre VII. — Dépenses diverses ou accidentelles.....	42.000.000
Chapitre VIII. — Versement au Budget général.....	113.500.000
Total	539.000.000 F.

Intervention de l'Etat en 1968.

Chapitre I ^{er}	12.000.000 F.
Chapitre II	Mémoire.
Chapitre III	360.000.000
Chapitre IV	Mémoire.
Chapitre V	400.000
Chapitre VI	50.000
Chapitre VII	32.000.000
Chapitre VIII	202.050.000
Total	596.500.000 F.

Les dépenses prévues pour l'année 1968, égales aux prévisions de recettes, appellent les remarques suivantes :

CHAPITRE I^{er}. — Soutien à la production.

Les taux de soutien découlant de l'arrêté du 30 novembre 1965 passeront en 1968 de 30 à 20 % de la valeur, ce qui ramènera leur montant par tonne de 24 à 30 F environ au lieu de 37 à 44 F en 1967. Comme par ailleurs la production des gisements du Bassin parisien marque un certain déclin, le crédit inscrit à ce chapitre a été réduit en conséquence.

CHAPITRE III. — Intensification de la recherche de pétrole.

La dotation qu'il est prévu d'accorder à l'E.R.A.P. à ce titre pour 1968 est légèrement inférieure à celle de 1967. Elle paraît suffisante compte tenu des prévisions raisonnables de recherches et de travaux établies pour 1968.

CHAPITRE VII. — *Dépenses diverses et accidentelles.*

Elles concernent trois rubriques essentielles :

- les recherches marines constituent la poursuite de l'effort entrepris en vue de doter les sociétés françaises de moyens permettant l'exploration et la mise en valeur du plateau continental — 1968 verra la continuation d'essais semi-industriels succédant à la période précédente qui a permis la définition des problèmes et le lancement des recherches appliquées correspondantes.
- des contrats spéciaux pour le développement de certaines recherches, notamment en matière de géophysique entreprise par la Compagnie générale de Géophysique, ainsi que l'étude des moyens permettant de réaliser des stockages de longue durée ;
- des interventions diverses. — Le crédit inscrit à ce chapitre pour 1968 est en baisse sensible par rapport à celui de 1967. Ceci est la conséquence d'une amélioration intervenue en 1967 des conditions de financement sur les ressources propres des recherches entreprises par l'Institut français du Pétrole.